



Mouvement pour la Coopération Internationale
Membre de la Fédération Genevoise de Coopération – FGC
56 ans au service de la coopération internationale
1962 - 2018

MOUVEMENT POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (MCI)

**Stratégie générale
2018 - 2028**

Mai 2018

Tél. :+ 41 22 320 29 02
mci.fgc@gmail.com
<http://www.mcifgc.ch>

c/o Maison des Associations
Rue des Savoises 15
1205 Genève

Table des matières

1. IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION.....	3
1.1 Origine historique et philosophie actuelle.....	3
1.2 Vision générale du développement.....	4
1.3 Mission et objectifs généraux.....	5
2. STRATÉGIE DE COOPÉRATION.....	7
2.1 Principes d'intervention.....	7
2.2 Logique d'intervention.....	7
2.2.1 Contexte.....	7
2.2.2 Les modes de coopération à soutenir en priorité.....	8
2.3 Domaines et pays d'intervention.....	10
2.3.1 Domaines principaux.....	10
2.3.2 Thèmes transversaux.....	12
2.3.3 Pays et zones d'intervention.....	13
2.4 Le Partage d'expériences.....	13
3. POLITIQUE DE PARTENARIAT.....	14
3.1 Principes de partenariat.....	14
3.2 Objectifs de partenariat.....	15
3.3 Partenariats en cours en 2018.....	16
4. ÉVALUATION ET SUIVI DES PROJETS.....	17
4.1 Identification et choix des projets.....	17
4.2 Le suivi.....	18
4.3 Cycle de vie des projets de coopération au MCI.....	19
5. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT INTERNE.....	20
5.1 Structure interne et principes de fonctionnement.....	20
5.2 Ressources humaines.....	21
5.3 Ressources financières.....	22
6. POLITIQUE D'INFORMATION ET ANCRAGE EN SUISSE.....	22
7. APPRÉCIATION GÉNÉRALE.....	24
8. ANNEXES.....	25
8.1 Déclaration du 50 ^{ème} anniversaire du MCI.....	26
8.2 Chronologie des principaux projets soutenus au Sud.....	31
8.3 Principales activités récentes d'information en Suisse.....	38

1 IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

1.1 Origine historique et philosophie actuelle

Le CIGG trouve son origine dans une prise de conscience, par quelques personnes qui se sont regroupées, de certaines réalités fondamentales et universelles dans une ouverture à tous les hommes, dans le respect de leur dignité et de leur liberté. Dans un véritable dialogue, bien des barrières qui séparent les hommes s'ouvrent.

Une action de coopération directe doit être conçue comme un support de la cause qu'elle doit servir : rien d'autre qu'un outil conforme et fonctionnel. L'outil exécute et ne détermine pas les options fondamentales. (CIGG, mai 1968)

Le Mouvement pour la Coopération Internationale (MCI) est une association à but non lucratif, qui a été fondée sous le nom de Centre International de Coopération de Genève (CIGG) en 1962, peu après la Conférence de Bandung (1955) qui a favorisé l'indépendance de nombreux pays du Sud, en Afrique et en Asie. Plus concrètement, elle est issue de divers mouvements de jeunesse engagés dans la vie de la cité: politique, syndicale, mouvements d'action catholique, associations de quartier, qui avaient également des liens au niveau international.

Ses buts à l'époque étaient définis comme suit : « *Contribuer à la mise en place d'un réseau de solidarité à l'échelle mondiale et coopérer, sur la base de projets précis émanant de nos partenaires du Sud ; non seulement comme bailleur de fonds, mais également en ce qui concerne la confrontation des pratiques, des réflexions et des connaissances entre acteurs engagés pour une société plus juste. Développer des utopies qui soient sensibles aux besoins de dignité de « tout homme », en agissant depuis la Suisse sur toute domination économique ou politique, qui entrave un développement équilibré des pays du Sud, mais aussi des pays du Nord et de la Suisse spécialement, puisque le MCI est une ONG suisse.* »

Actuellement, et conformément à ses principes, le MCI vise à promouvoir une vision ouverte au Monde - parmi ses membres et parmi le plus grand nombre de personnes - et à développer un esprit de citoyenneté, contribuant ainsi à la mise en place d'un réseau de solidarité internationale. Il se veut un espace de liberté, sans appartenance politique ni confessionnelle. Il considère important de réfléchir sur le cadre général de la problématique Nord-Sud et il est préoccupé par les aspects de politique générale, tant au niveau international qu'au niveau des pays, lorsqu'ils provoquent ou perpétuent des situations de marginalisation.

En 1964, le Centre International de Coopération de Genève (aujourd'hui MCI) lance une enquête auprès des milieux genevois de la coopération pour savoir dans quelle mesure une certaine coordination serait souhaitable. L'enquête révèle que chaque mouvement contacté est partant pour une telle coordination. C'est sur cette base que le CIGG invite les organisations autour d'une « Table Ronde » qui donnera naissance à la Fédération genevoise de coopération (FGC) deux ans plus tard, en 1966. Depuis sa création et, outre son adhésion aux principes qui la régissent, le MCI a participé aux instances pendant plusieurs années et participe toujours activement à ses différents espaces de travail¹. Dans ce cadre, il a aussi mené diverses réflexions thématiques autant à l'interne de l'association que lors des ateliers et des événements publics de la FGC.

¹ Un nouvel avenir pour la coopération, **cahier 1 Le MCI, 50 ans de coopération et après ?**, MCI, Novembre 2013. Disponible en ligne sur le site du MCI voir : <http://www.mcifgc.ch/mci/wp-content/uploads/2017/05/50eme-Cahier-1-BDef-1.pdf>

Concernant le fonctionnement de l'association et sa structure institutionnelle, une pratique d'auto-évaluation et de réflexion a été réalisée entre 2009 et 2012, dans le cadre des activités organisées à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire. Cette pratique a permis au MCI de discuter de sa propre identité et ses origines, de faire un bilan sur ses interventions au Sud et au Nord, d'analyser ses forces et ses faiblesses, d'identifier les problèmes et d'en chercher les solutions, de dégager des perspectives d'action. Les résultats de cette auto-évaluation ont été repris, notamment pour définir la logique d'intervention et le fonctionnement du MCI qui sont présentés dans cette stratégie.

1.2 Vision générale du développement

Le MCI vise à promouvoir un esprit de citoyenneté. Son action est orientée vers la recherche d'une justice sociale, du respect de l'environnement et d'une économie au service de la société.

Il est préoccupé par les aspects de politique générale lorsqu'ils provoquent ou perpétuent des situations de marginalisation ou entravent un développement harmonieux qui respecte l'environnement. A ce titre, il s'associe à deux appels récents lancés par des scientifiques et des représentants de peuples autochtones en faveur de la terre mère et de l'environnement.

En octobre 2017, à Brasilia, s'est tenue la 2^{ème} réunion de « l'Alliance des Gardiens de Mère Nature » qui a rassemblé près de deux cents leaders indigènes et alliés, originaires d'une vingtaine de pays des cinq continents. Au terme de leur rencontre de Brasilia, les participants ont lancé un « [Appel aux États et à l'humanité pour la préservation de la vie sur la planète et celle des générations futures](#)². » Ils commencent par rappeler l'existence des 370 millions d'indigènes répartis dans plus de 70 pays des cinq continents. Ils forment plus de 5'000 groupes et parlent plus de 4'000 langues. Partant du fait que les peuples autochtones ont toujours pris soin de la Terre Mère, ils affirment qu'il n'y a pas de séparation entre les droits des peuples autochtones et ceux de la Terre Mère.

L'Appel comprend dix-huit paragraphes touchant différents domaines. Plusieurs concernent l'application de textes existants : la Déclaration Universelle des droits de la Terre, adoptée à Cochabamba (Bolivie) en 2010, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007), la Convention 169 de l'OIT (1989), celles de l'ONU contre la corruption (2003) et sur le droit de la mer (1982). Mais aussi l'amélioration de l'Accord de Paris de 2015 jugé trop commercial. Le document revient à plusieurs reprises sur le droit au « *Consentement Libre, Préalable et Informé* » (y compris un droit de veto) des communautés indigènes avant toute décision concernant l'aménagement d'infrastructures dans leurs territoires. La protection de l'eau, des océans, des espaces forestiers et des savoirs traditionnels occupe une place importante. Le texte demande des mesures pour protéger les femmes indigènes et les peuples autochtones en situation d'isolement volontaire. Il est demandé à la Cour pénale internationale de sanctionner les éco-crimes. La conclusion du premier paragraphe de l'Appel en résume le sens : « *La Terre Mère est vivante, elle est notre maison commune et nous devons la respecter, prendre soin d'elle pour le bien-être des générations futures.* »

Le 13 novembre 2017, un mois après la rencontre des autochtones à Brasilia, ce sont 15'000 scientifiques de 184 pays qui, après l'appel lancé en 1992, adressent [un deuxième avis](#) à l'humanité³.

² L'appel aux États et à l'humanité est disponible en suivant le lien hypertexte :

http://allianceofguardians.org/doc/call2017/AGMN_Apelo-Global-2017-&-Anexo_PT.pdf

³ L'appel des 15'000 scientifiques est disponible en suivant le lien hypertexte :

<https://academic.oup.com/bioscience/article/67/12/1026/4605229>

Les auteurs mettent en évidence l'évolution de neuf indicateurs montrant que, depuis 25 ans, l'humanité n'a pas réussi à faire des progrès suffisants en matière de développement durable. Ils citent la nécessité de prendre des mesures concrètes, par exemple de « *prioriser la mise en place de réserves connectées, bien financées et bien gérées, pour une proportion significative des habitats terrestres, marins, d'eau douce et aériens dans le monde; de maintenir les services éco-systémiques de la nature en arrêtant la destruction des forêts, des prairies et d'autres habitats naturels.* »

La conclusion de leur avis rejoint les préoccupations des leaders indigènes : « *Bientôt il sera trop tard pour dévier de notre trajectoire défaillante, et le temps s'épuise. Nous devons reconnaître, dans notre vie quotidienne et dans nos institutions gouvernementales, que la Terre avec toute sa vie est notre seul foyer.* » Publié pendant la réunion de la COP 23 qui s'est tenue à Bonn en novembre dernier, cet appel a eu un très fort écho médiatique.

Autochtones et scientifiques appellent à ne pas attenter davantage à la vie de la Mère Nature – la Terre Mère - dont l'humanité est partie intégrante. Autrement dit, les uns et les autres pressent la communauté humaine à agir pour éviter un matricide potentiellement suicidaire. Les mesures qu'ils préconisent pour ne pas commettre cet irréparable « *matricide-suicide* » ouvrent la voie à un avenir plus réjouissant, mais le temps presse !⁴

Ces derniers temps, pour des raisons propres à son histoire et à celle de ses membres, les projets soutenus par le MCI sont toujours plus axés autour de la défense des droits et de l'environnement des peuples autochtones en Amérique du Sud. Dans leur majorité, les peuples autochtones ont une relation respectueuse de la nature et de l'environnement et, à bien des égards, leur mode de vie traditionnel rejoint les Objectifs de développement durable (ODD). Le soutien à leurs revendications est d'une importance capitale, non seulement pour garantir le respect de leurs droits et de leur territoire mais aussi pour la préservation des forêts, de la nature et de l'environnement. En effet, plusieurs études récentes démontrent que les territoires autochtones ont une importance capitale pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre la déforestation et le changement climatique⁵.

1.3 Mission et objectifs généraux

Le MCI s'est fixé **deux missions** globales

- Soutenir des projets d'organisations partenaires qui se mettent en réseau avec d'autres acteurs pour proposer et accompagner des politiques publiques.
- Réaliser un travail d'information et de sensibilisation en Suisse sur les réalités locales des pays dans lesquels il intervient.

La définition **des objectifs généraux** du MCI s'inscrit dans le cadre de sa vision générale du développement qui vise à combattre tout type de marginalisation par la conscientisation des populations au Nord et au Sud, par la promotion des Droits humains et des peuples, de la citoyenneté, d'un développement solidaire, respectueux de la nature et de l'environnement:

⁴Bernard Comoli, 21.12.2017. Autochtones et scientifiques lancent un appel en faveur de la Terre-Mère. Le blog de Bernard Comoli. Tribune de Genève

⁵Oxfam, Coalition internationale pour l'accès à la terre, Initiative des droits et ressources. 2016. *Terres Communes : Sécuriser les droits fonciers et protéger la planète*. Oxford : Oxfam

Objectif généraux pour la période 2018-2028

- Appuyer financièrement des projets de développement dans le cadre de la logique d'intervention du MCI
- Accompagner ses partenaires dans la réalisation de leurs projets
- Réaliser et/ou participer à des actions de sensibilisation et d'information en Suisse
- Participer à des réseaux et des plateformes thématiques en Suisse
- Mener des groupes de réflexion et d'échange sur des thèmes du développement

2. STRATÉGIE DE COOPÉRATION

2.1 Principes d'intervention

L'action du MCI s'appuie sur des principes fondamentaux en lien avec le développement, les droits humains, les relations Nord-Sud :

La dimension écologique. Les principes du développement durable qui « doit permettre de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». Depuis la deuxième moitié des années 80, le mode de développement des pays du Nord a contribué à augmenter l'empreinte écologique de l'humanité sur l'écosystème de la planète, bien au-delà de la bio-capacité de celle-ci. Cette réalité impose une nouvelle vision de la solidarité internationale. Le soutien aux peuples autochtone et à leurs organisations s'inscrit dans cette perspective. Dans leur majorité, les peuples autochtones défendent le principe d'une relation harmonieuse entre l'être humain et la nature en rupture avec le modèle économique dominant fondé sur la croissance et la consommation.

La dimension économique. La solidarité sociale qui doit permettre de développer une économie solidaire qui place l'être humain au centre de l'économie, pas seulement en ce qui concerne les biens et services utiles et de qualité qu'elle offre, mais aussi par la manière de produire, de consommer, de commercialiser et de pratiquer la finance, notamment en autogestion et quand elle promeut un développement soutenable, respectueux de l'environnement.

La dimension sociale. La promotion et le renforcement de l'organisation sociale et communautaire des populations cibles pour qu'elles deviennent les acteurs de leur propre développement.

La défense des Droits humains. Notamment en ce qui concerne l'exclusion, le contrôle territorial, les droits des communautés les plus défavorisées, la sécurité alimentaire, le droit à l'éducation différenciée, à la culture, au logement et à la santé.

Les relations Nord-Sud. Le travail de coopération suppose un engagement commun entre l'association du Nord et le partenaire du Sud. La notion de partage doit être au cœur du partenariat, qui doit se construire dans le respect. Il faut rester attentif aux dynamiques locales et à l'écoute du partenaire, avec la conviction que l'on tire des enseignements des expériences par le biais d'échanges réciproques et non pas en allant dans un seul sens.

Le travail en réseau. Autant au Nord qu'au Sud, instrument incontournable pour assurer un meilleur impact des actions, permet de mettre à profit les compétences des uns et des autres tout en évitant la duplication.

2.2 Logique d'intervention

2.2.1 Contexte

Depuis plus de trente ans, nombreuses sont les organisations de la société civile qui ont vu le jour dans le Sud et qui ont été capables d'accumuler une somme d'expériences et de savoir-faire qui n'a rien à envier aux ONG du Nord. Les résultats qu'elles obtiennent ne sont pas négligeables. Elles arrivent à mettre en place des services qui bénéficient aux moins favorisés, autant du point de vue social qu'économique et leur action sur le terrain permet à de nombreuses communautés d'améliorer leur sort.

Elles travaillent dans le domaine politique au sens noble du terme et, parfois, elles obtiennent des pouvoirs publics des mesures qui dépassent largement le cercle restreint d'une communauté. Elles ont un pouvoir démultiplicateur en matière de développement local et sont devenues des acteurs essentiels de la coopération Nord – Sud. Ces ONG du Sud, du fait qu'elles sont au service de populations locales, ne peuvent en général pas faire payer les services qu'elles rendent aux bénéficiaires de leurs actions. Ne recevant que rarement une aide des collectivités publiques, elles sont souvent dépendantes des appuis extérieurs. Se pose la question de la poursuite de l'appui à moyen-long terme à des projets économiquement non-rentables, thématique très présente dans les réflexions au sein du MCI. Tout en soutenant les processus sur le moyen et long terme, le MCI promeut auprès de ses partenaires la diversification des bailleurs de fonds, locaux ou internationaux, de sorte que le fonctionnement de l'organisation locale ne dépende pas exclusivement des fonds apportés par le MCI. A terme, c'est le désengagement du MCI et l'inutilité de l'aide apportée qui sont recherchés.

2.2.2 Les modes de coopération à soutenir en priorité

Dans le cadre de la préparation de son 50^{ème} anniversaire, en 2012, le MCI a formulé une hypothèse sur les modes de coopération à soutenir en priorité. Il s'est ensuite chargé de la vérifier à l'occasion des évènements organisés lors de cette commémoration. **Cette hypothèse est la suivante :**

L'expérience du MCI semble montrer que les modes de coopération les plus efficaces sont ceux portés par des partenaires du Sud qui, à partir de réalisations locales ou régionales déjà porteuses d'autonomie, aboutissent à des propositions de politiques publiques au Sud. Ces propositions, quand elles sont mises en œuvre, vont bénéficier à un nombre étendu de groupes, à une population beaucoup plus large que les bénéficiaires directs initiaux. Ces propositions peuvent avoir une répercussion non seulement locale, mais aussi régionale, voire nationale. Cela signifie que les partenaires doivent être soutenus par des aides dont le terme n'est pas systématiquement limité dans le temps. Ces partenaires doivent pouvoir également disposer des moyens leur permettant de vivre leur vie démocratique interne et de disposer des infrastructures indispensables à leur travail.

Cette vérification a commencé au sein du MCI, par la relecture de son parcours d'un demi-siècle, de ses forces et faiblesses, des actions et projets soutenus. Ont-ils apporté les changements sociaux espérés ? Pour répondre à cette question, le MCI a réalisé une « capitalisation » de son histoire, des processus poursuivis, des réflexions, des quelques projets soutenus. Pourquoi certains projets n'ont-ils pas abouti à un succès ? Quelles sont les facteurs de réussite d'autres projets ? Ce travail avait pour objectif de mieux cerner l'expérience du MCI, de tirer quelques leçons fortes et de mieux choisir les projets qu'il entend favoriser à l'avenir. Cette capitalisation a constitué le point de départ du 50ème et a été complétée et enrichie tout au cours de l'année 2012 avec ce qu'ont révélé les résultats des activités réalisées (débat public sur le thème de la coopération, ateliers avec ses partenaires du Sud). Au final, les différentes étapes de cette démarche ont confirmé cette hypothèse de départ et les quatre cahiers de capitalisation publiés en apportent la preuve⁶. Il faut relever que cette démarche a été réalisée de manière participative avec les partenaires du Sud qui ont eu l'occasion de se prononcer dès le départ et qui confirment également l'hypothèse de départ.

Cette hypothèse confirmée représente donc pour le MCI la manière la plus optimale d'utiliser les fonds publics qui lui sont confiés pour le soutien de projets et c'est suivant cette logique d'intervention qu'il souhaite évaluer et sélectionner les projets qu'il entend soutenir à l'avenir.

⁶ Un nouvel avenir pour la coopération, cahiers 1 à 4, MCI, Novembre 2013. Disponible en ligne sur le site du MCI (voir : http://www.mcifgc.ch/mci/?page_id=9343)

Cette hypothèse a été reprise dans une « Déclaration » qui a été élaborée et adoptée, au terme des commémorations du 50^{ème} anniversaire par le MCI et ses partenaires du Sud. Elle représente une sorte de « Feuille de route » pour les années à venir (voir la déclaration *Une nouvelle coopération pour un autre développement*, annexée à cette stratégie).

Parmi les points forts de cette déclaration, les thèmes de la corruption, de l'évasion et de l'optimisation fiscale y sont abordés avec les conséquences de ces pratiques qui encouragent la corruption et portent atteinte au développement de nombreux pays. Pour y faire face, **les ONG du Nord**, si elles veulent être pleinement solidaires des ONG du Sud, doivent :

- combattre, dans leurs propres pays, les mécanismes par lesquels les ressources financières qui permettraient de subvenir aux besoins de la population du Sud trouvent un refuge complaisant sur des comptes bancaires qui ne profitent qu'aux fraudeurs ;
- surveiller et, le cas échéant, dénoncer les pratiques des entreprises qui portent atteinte au « Bien-Vivre » des peuples.

Le MCI est conscient de ses limites en termes de moyens pour traiter en profondeur des thématiques aussi amples et complexes que celles de la corruption ou de la régulation des entreprises. Pour y parvenir le MCI s'allie à d'autres organisations/plateformes qui bénéficient de plus de moyens et d'expertises sur ces thématiques. Par exemple, le MCI est membre de la plateforme des ONG qui soutiennent l'initiative pour des multinationales responsables en Suisse. Cependant, dans certains cas le MCI peut informer et dénoncer des pratiques qui trouvent leurs origines dans des pays du Nord et qui portent atteintes aux populations locales.

En ce qui concerne **la coopération au développement des ONG du Nord**. Dans le Sud, elle a permis à de nombreuses personnes, groupes et ONG, de mettre en œuvre des projets, d'entreprendre des actions permettant à des populations plus ou moins nombreuses d'améliorer leurs conditions de vie. Cependant, quand cette coopération est fragmentée, quand il y a une multiplication non cohérente des projets, cela peut remettre en cause la mise en œuvre d'un changement social pérenne, susceptible de rendre inutile le financement de projets par la coopération internationale.

La déclaration revient également sur le rôle central **de la société civile**. Au Sud comme au Nord, au fil des années, on a pu constater l'émergence d'organisations et d'initiatives de la société civile susceptibles de répondre aux besoins vitaux de la population et de défendre ses intérêts et, par là, de concourir au bien commun. Ces organisations de la société civile constituent une pièce maîtresse de la démocratie. Elles sont, dans leur propre pays, les premières porteuses de la promotion et de la défense des droits économiques, sociaux, culturels, politiques et environnementaux de la population et des droits collectifs des peuples autochtones.

Critères pris en compte dans le choix des projets:

- Privilégier le soutien aux projets locaux qui intègrent une dimension de plaidoyer. *Par exemple, en Colombie le MCI soutient la mise en œuvre d'un programme d'éducation de base bilingue et interculturel pour des jeunes indigènes d'Antioquia mais il faut également que l'organisation indigène d'Antioquia s'engage et dialogue avec le Gouvernement colombien pour qu'un Système d'Education Indigène Propre soit reconnu et financé par le Ministère de l'Education.*
- Privilégier le soutien aux projets qui intègrent une dimension de travail en réseau avec d'autres acteurs. *Par exemple, au Pérou, des organisations indigènes représentatives de communautés de plusieurs régions d'Amazonie sont rassemblées dans le cadre d'une plateforme pour formuler des revendications communes et dialoguer avec l'Etat pour obtenir des changements dans les conditions d'exploitation pétrolière et la mise en œuvre d'actions concrètes de développement dans les communautés.*
- Privilégier les demandes de soutien basées sur des réalisations locales et qui proviennent de d'organisations de base.
- Privilégier les relations de partenariat qui s'inscrivent dans la durée

2.3 Domaines et pays d'intervention

Pour des raisons propres à son histoire et à celles de ses membres, les projets soutenus par le MCI sont toujours plus axés autour des peuples autochtones et de la formation. Pour ces raisons également, ils sont mis en œuvre principalement dans des pays d'Amérique latine. Cependant, Il est important de souligner que, en accord avec sa philosophie, le MCI se veut sans limitation géographiques et reste ouvert à de nouvelles thématiques et projets, dans la mesure où ses principes et sa logique d'intervention sont respectés.

En octobre 2012, à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, le MCI a invité ses partenaires du Sud à Genève pour un séminaire d'une semaine. Un groupe a travaillé sur l'économie solidaire, un autre sur les peuples autochtones et un troisième sur la formation. Les résultats de ces travaux sont à l'origine des définitions mentionnées ci-dessous. Les exemples de projets concrets qui suivent illustrent le type d'actions que le MCI soutient, ils s'inscrivent dans le cadre de sa logique d'intervention. En annexe, se trouve une liste des principaux projets appuyés par le MCI et leurs thématiques depuis 1962.

2.3.1 Domaines principaux

- **Peuples autochtones**

Dans leur grande majorité, les peuples autochtones ont une relation pleine de respect, d'harmonie et d'équilibre avec la Terre-Mère. Le renforcement des identités ethniques et culturelles est très important. Les territoires indigènes sont de véritables sanctuaires de vie dans leur diversité spirituelle et biologique. Mais les peuples autochtones sont touchés de plein fouet par le modèle dominant de développement. Ce modèle porte atteinte à leurs territoires ancestraux : les montagnes, les glaciers, les forêts, les fleuves et rivières. Pourtant, l'existence de ces peuples constitue un signal fort pour l'humanité toute entière. On leur reproche d'empêcher le développement, on criminalise leur protestation, on militarise leur territoire, on réduit leurs droits. Ils continuent toutefois à lutter pour leur vie et la défense de ces droits. Ces derniers, bien que reconnus par des lois et des instruments juridiques nationaux ou internationaux, sont insuffisamment appliqués. Le soutien à leurs revendications est d'une importance capitale (cf. La déclaration du 50^{ème} « Une nouvelle coopération pour un autre développement », page 4).

Dans ce domaine, le MCI appui des projets destinés, par exemple, à :

- appuyer des organisations autochtones en favorisant la communication et l'articulation avec leur base et en rendant possible des positions autonomes en réponse aux gouvernements
- appuyer des organisations autochtones pour leur permettre de réaliser le lobbying politique nécessaire auprès des gouvernements
- appuyer des organisations autochtones pour leur permettre de réaliser les actions judiciaires nécessaires à la récupération de leurs territoires traditionnels
- la mise en place de programmes de surveillance environnementale autochtone et indépendants pour renforcer la documentation et la dénonciation des impacts des entreprises extractives

Le cahier 2⁷ de la capitalisation du MCI revient de manière approfondie sur la thématique des peuples autochtones, les projets qu'il soutient, leur contexte et les perspectives pour l'avenir.

⁷ Un nouvel avenir pour la coopération, **cahier 2 Peuples autochtones**, MCI, Novembre 2013. Disponible en ligne sur le site du MCI voir : <http://www.mcifgc.ch/mci/wp-content/uploads/2014/01/Cahier%202%20BDef.pdf>

• Economie solidaire (ES)

L'économie solidaire est un projet politique différent du modèle dominant de développement économique. Quand elle promeut un développement soutenable, respectueux de l'environnement, elle place l'être humain au centre de l'économie, pas seulement en ce qui concerne les biens et services utiles et de qualité qu'elle offre, mais aussi par la manière de produire, de consommer, de commercialiser et de pratiquer la finance, notamment en autogestion. Dans cette dynamique, la mesure du développement ne peut se faire seulement au travers d'indicateurs économiques, mais doit prendre en compte d'autres dimensions d'ordre sociopolitique, éthique et culturel (cf. La déclaration du 50^{ème} « Une nouvelle coopération pour un autre développement », page 4).

Dans ce domaine, le MCI appui des projets destinés, par exemple, à :

- la mise en marche de programmes de formation permanents et complets basés sur les principes de l'éducation populaire. Ce travail de formation envisage la construction et le renforcement d'acteurs sociaux pour qu'ils jouent un rôle stratégique dans la défense et la promotion des droits économiques, sociaux, politiques et culturels, axés sur l'exercice de la citoyenneté et l'amélioration de la qualité de vie de la population.

Ceci implique intrinsèquement la formation humaine, dans toutes les dimensions de l'être humain et de l'humanité au delà de la seule dimension du travail, de la production et de la rémunération

- la formation à la citoyenneté, à la connaissance des droits de la société civile et des pouvoirs publics
- la formation directe des producteurs et productrices de l'ES, pour la production d'aliments
- la promotion des groupes et des produits, la gestion, l'administration, le marketing, les négociations
- la production urbaine, artisanale, ou industrielle, basée sur les principes de l'ES
- la réorganisation de chaînes productives selon les principes de l'ES
- la prestation de services organisés à partir de l'autogestion
- les initiatives et mécanismes de financement solidaire (banques communales, microcrédit, systèmes de troc)
- l'organisation en réseaux de toutes ces initiatives

Le cahier 4⁸ de la capitalisation du MCI revient de manière approfondie sur la thématique de l'économie solidaire, les projets qu'il soutient, leur contexte et les perspectives pour l'avenir.

⁸ Un nouvel avenir pour la coopération, **cahier 4 Economie solidaire**, MCI, Novembre 2013. Disponible en ligne sur le site du MCI voir : <http://www.mcifgc.ch/mci/wp-content/uploads/2014/01/Cahier%204%20BDef.pdf>

• Formation

Les mécanismes qui engendrent la précarité et l'exclusion sont complexes. Vouloir la pleine participation de la société civile pour un développement centré sur l'humain suppose une formation continue, de qualité et adaptée à chaque population. Le but et la base de tout processus de formation doivent être le développement de l'estime de soi des participants à partir du respect et de la valorisation de leurs expériences, connaissances, langues et cultures. Ce modèle de formation est celui qui doit être reconnu et soutenu par les pouvoirs publics et la coopération internationale (cf. La déclaration du 50^{ème} « Une nouvelle coopération pour un autre développement », page 4).

Dans ce domaine, le MCI appui des projets destinés, par exemple, à soutenir des méthodes participatives d'alphabétisation de jeunes et d'adultes, d'éducation et de formation non-formelles, d'éducation à la santé, d'éducation bilingue et interculturelle, d'éducation aux droits sexuels et reproductifs, d'éducation aux droits civiques.

Le cahier 3 ⁹de la capitalisation du MCI revient de manière approfondie sur la thématique de la formation, les projets qu'il soutient, leur contexte et les perspectives pour l'avenir.

Un des messages livrés par les participants de l'atelier Formation, organisé par le MCI en novembre 2012 : « Les expériences, qui sont en train de se consolider sur le terrain, ont des incidences sur les politiques publiques – quelquefois sectorielles, mais néanmoins publiques – à partir d'expériences et de modèles novateurs ; dans un certain nombre de cas, les politiques publiques sont ouvertes à les reprendre et les incorporer. » L'association Casa de la Mujer¹⁰, par exemple, vise « à long terme [...] la prise en charge par l'Etat [...] de programmes similaires dans d'autres quartiers défavorisés. » L'organisation cite, parmi ses résultats, « l'inclusion [...] dans l'agenda de décideurs politiques de nouveaux engagements pour l'amélioration de la qualité de vie des adolescentes et l'intégration par le secteur public de ces réalités complexes, pour lesquelles a été mise en évidence l'absence de politiques appropriées ».

2.3.2 Thèmes transversaux

- **Droits humains**, notamment en ce qui concerne l'exclusion, le contrôle territorial, les droits des communautés les plus défavorisées, la sécurité alimentaire, le droit à l'éducation différenciée, à la culture, au logement et à la santé. Par exemple, le soutien apporté au peuple Yanomami, en Amazonie brésilienne, doit lui permettre de garantir son accès à une éducation différenciée, bilingue et interculturelle.
- **Développement durable** : renforcer et soutenir les initiatives qui favorisent un développement durable. Par exemple, le soutien au fonctionnement institutionnel de la fédération autochtone du bassin Tigre, Feconat, en Amazonie péruvienne, lui permet de défendre les intérêts et le territoire du peuple Kichwa menacés par l'exploitation pétrolière. Les dirigeants autochtones de Feconat réalisent des activités de plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour favoriser la mise en œuvre d'un développement durable dans les communautés. Il s'agit, par exemple, d'exiger un accès à l'eau potable, à la santé et à l'éducation pour leurs habitants, d'exiger le nettoyage de sites pollués par l'industrie pétrolière ou encore le développement d'alternatives productives.

⁹ Un nouvel avenir pour la coopération, **cahier 3 Formation**, MCI, Novembre 2013. Disponible en ligne sur le site du MCI voir : <http://www.mcifgc.ch/mci/wp-content/uploads/2014/01/Cahier%203%20BDef.pdf>

¹⁰ L'association Casa de la Mujer a été un partenaire récent du MCI en Uruguay, spécialisée dans la santé et la promotion des droits des jeunes et des femmes.

Ces objectifs rejoignent plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) et s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 2030. Par exemple, les objectifs : 1 - Pas de pauvreté, 2 - Sécurité alimentaire, 3 - Accès à la santé, 4 - Education, 6 - Eau propre, 10 - Réduction des inégalités, 15 - Vie terrestre.

- **Citoyenneté et droits civiques** : Former et aider les mouvements sociaux pour qu'ils puissent mettre en place des actions politiques et organisatrices orientées vers la production du développement, de la démocratie et de la citoyenneté dans la perspective de la construction d'une société juste et solidaire. Par exemple, dans le cadre de l'appui apporté au peuple Guarani en Argentine pour la récupération de ses territoires, des formations sont proposées à de jeunes leaders en droits indigènes.
- **Questions de genre** : réduire les inégalités entre hommes et femmes et promouvoir des programmes qui garantissent l'équité de genre et contribuent à garantir un niveau égalitaire de chances autant pour les femmes que pour les hommes, jeunes et adultes. Par exemple, le soutien à l'éducation de base de femmes adultes en Colombie participe à réduire les inégalités entre hommes et femmes.

2.3.3 Pays et zones d'intervention

Le MCI se veut sans limitations géographiques. Actuellement, pour des raisons propres à son histoire et celle de ses membres, il est actif principalement en Amérique Latine, en Argentine, au Brésil, en Colombie, en Haïti et au Pérou mais par le passé le MCI a aussi soutenu des projets en Asie (Timor oriental, Liban, Vietnam, Nepal, Thaïlande, Cambodge) et en Afrique (Togo, Algérie, Sénégal).

Les diverses interventions sont principalement menées dans des zones rurales isolées et difficiles d'accès, ce qui a une incidence sur le budget, notamment le coût des déplacements. Pour donner un exemple, le président de la Fédération des Communautés Natives du Haut-Tigre, Feconat, une organisation autochtone partenaire du MCI au Pérou, doit voyager jusqu'à neuf jours et neuf nuits en bateau pour se rendre depuis sa communauté dans le bassin Tigre au siège de sa fédération à Iquitos.

En Suisse, le MCI participe à des réseaux et des plateformes thématiques et réalise des actions de sensibilisation et d'information sur les thèmes des projets qu'il soutient au Sud (cf. politique d'information et ancrage en Suisse).

2.4 Le Partage d'expériences

Le MCI souhaite encourager le Partage d'expériences entre les partenaires du Sud et avec les associations genevoises actives dans la coopération. Ce sont des conclusions qui sont ressorties dans le cadre des activités organisées à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire.

Dans le domaine des peuples autochtones, ces dernières années, le MCI a soutenu plusieurs projets en lien avec le renforcement d'organisations locales autochtones de défense des droits et du territoire. Ce renforcement concernait tant le fonctionnement administratif de ces organisations, que le soutien à leurs actions de plaidoyer ou à leur vie démocratique. Dans ce sens, en janvier 2015, le MCI a organisé un premier séminaire de « Partage des savoirs » destiné à des représentants de différents peuples autochtones avec lesquels il est en contact depuis plusieurs années. La rencontre a eu lieu à Iquitos, au Pérou et elle a duré deux semaines. Outre l'échange sur les pratiques des uns et des autres, face aux réalités propres à chaque pays, une partie de la rencontre a été consacrée à un apprentissage plus technique en matière de surveillance environnementale, un domaine développé dans le cadre d'un projet du MCI de soutien à une fédération indigène au Pérou confrontée aux impacts de l'industrie pétrolière.

3. POLITIQUE DE PARTENARIAT

Compte tenu de sa structure, le MCI privilégie en priorité des partenaires ayant déjà une bonne capacité de gestion ainsi que des orientations et des objectifs clairs correspondant à ses principes d'action et à sa logique d'intervention. Ses partenaires sont principalement des organisations de la société civile qui s'organisent et se mettent en réseau pour améliorer leur condition de vie. Quand il s'agit de partenaires qui ont besoin d'un appui plus rapproché, le MCI établit des alliances opérationnelles avec d'autres organisations présentes dans la région concernée. Cela a été le cas de la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie brésilienne (COIAB), au Brésil, et du Centre de Développement Communautaire (CDC), au Timor Oriental. Le MCI peut aussi choisir l'option de débiter un partenariat en apportant un appui financier limité qui, si le partenaire se renforce au niveau administratif, peut aboutir à un appui plus conséquent.

Le MCI a une forte exigence de démocratie interne vis-à-vis des organisations partenaires, qui doivent se doter des mécanismes permettant à tous ses membres d'exercer des responsabilités. Cette démocratie doit aussi s'appliquer aux populations bénéficiaires, renforçant leurs potentialités pour qu'elles puissent s'affirmer en tant qu'acteurs dans la construction de leur avenir. Le travail en réseau et la mise en relation avec les autres acteurs sociaux locaux sont fortement encouragés.

Concernant le financement, le MCI promeut auprès de ses partenaires la diversification des bailleurs de fonds, locaux ou internationaux, de sorte que le fonctionnement de l'organisation locale ne dépende pas exclusivement des fonds apportés par le MCI. La diversification des sources de financement est un signe de bonne santé pour un partenariat de qualité. De même, l'on demande que la qualité de l'engagement sur place se voie reflétée par l'apport de fonds propres, du travail bénévole, de la mise à disposition d'infrastructures et/ou de la collaboration des collectivités publiques locales.

Les échanges avec les partenaires sont relativement importants et réguliers. Ils se font autant sur le plan des domaines d'intervention que sur le projet et les problématiques spécifiques à celui-ci. Le MCI ne souhaite pas assumer un rôle de conseiller technique mais d'accompagnateur d'un travail conçu et mené essentiellement par le partenaire. Dans cette démarche, l'intensité des échanges et l'engagement partagé permettent de développer des partenariats riches et fructueux.

3.1 Principes de partenariat

Au-delà de son rôle de bailleur de fonds, le MCI conçoit le partenariat sur la base des quelques principes définis ci-après :

- **Une communauté de vue.** Il est important de partager avec le partenaire les mêmes valeurs, les mêmes préoccupations fondamentales. Le MCI et ses partenaires se sentent engagés dans une démarche commune au-delà du projet même et chacun dans sa réalité a des engagements similaires.
- **Une relation d'égal à égal.** Les relations avec le partenaire sont établies à partir du respect de son identité, dans un rapport d'égal à égal, sans prétendre imposer son propre point de vue mais au contraire en l'accompagnant dans ses démarches et en favorisant la prise de décision locale. Pour cela, le MCI se soucie d'acquérir ou de maintenir un bon degré de connaissances par rapport à la réalité sociale, politique, économique et culturelle du pays et du domaine d'intervention.

- **Au besoin, une relation de longue durée.** Les projets de coopération au développement sont de nature diverse. Quand un partenaire s'est engagé à transformer la réalité sociale dans une communauté, une région, voire un pays, il a besoin de temps pour atteindre ses objectifs. Dans ce cas, après avoir évalué le bien-fondé de la démarche du partenaire, le MCI accepte d'entrer en matière pour lui apporter un appui de plus longue durée. Même au-delà du financement d'un projet concret, ce sont des rapports sur le long terme qui peuvent permettre de mieux évaluer les impacts des actions réalisées et de s'enrichir de l'expérience des uns et des autres.
- **Un partenaire qui est « en première ligne ».** Le MCI est conscient que le partenaire est au devant de la scène et que c'est lui qui prend tous les risques quand il lui faut s'adapter aux besoins d'une société en évolution. Savoir que son partenaire est confronté à une réalité changeante impose au MCI d'y prêter une oreille attentive et de lui faire confiance, en particulier quand il s'agit d'un partenariat de longue durée. Toutefois, cette flexibilité s'inscrit dans les limites des principes directeurs du MCI, que le partenaire partage, et des objectifs entendus avec lui. Le MCI est favorable à faciliter un appui institutionnel afin que le partenaire puisse acquérir les compétences nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins.
- **Un partenaire compétent.** La nature de notre partenariat est aussi marquée par le niveau de compétences, l'expérience et la qualification des acteurs sur le terrain. Nous sommes plus rarement dans des situations où l'association du Sud manque de compétences techniques pour la réalisation de son projet. Dans ce dernier cas, le MCI établit des alliances avec d'autres organisations présentes dans la région, afin d'apporter au partenaire un appui spécifique lui permettant de mieux mener à bien son action par un renforcement sur le plan administratif, de la planification et de la gestion. Le MCI peut aussi choisir l'option d'un appui progressif d'un partenaire qui débute sur la base d'un appui financier retreint, financé par des dons privés et les fonds propres du MCI. A terme, si le partenaire se renforce un appui plus conséquent peut alors être envisagé.
- **Entre eux, par eux et pour eux.** En particulier avec les peuples indigènes, le MCI est favorable à donner une grande autonomie à ses partenaires quant aux décisions concernant leur mode d'organisation, de représentation et leurs programmes de travail, tout en gardant un maximum de contrôle par rapport à l'utilisation des fonds dans le cadre d'un projet défini à l'avance.

On peut conclure que le partenariat du MCI est fait de rencontres relativement fréquentes, d'une bonne dose d'écoute pour être à même de mieux répondre aux besoins de l'autre, d'une connaissance mutuelle dans un climat de confiance et des échanges de savoirs.

3.2 Objectifs de partenariat

Pour la période 2018-2028, les objectifs de partenariat sont les suivants :

- a) Partager une vision pour une transformation sociale avec justice
- b) Appuyer financièrement des projets de développement dans le cadre des engagements pris et des principes d'action du MCI
- c) Accompagner ses partenaires dans la réalisation de leurs projets, en accord avec les lignes de partenariat énoncées plus haut
- d) Promouvoir des échanges sur les expériences et les savoirs

3.3 Partenariats et projets en cours en 2018

2004 à ce jour Argentine, Province de Rio Negro, Patagonie : Appui à l'organisation *Conseil de conseillers indigènes* (CAI) pour la récupération des territoires traditionnels des communautés Mapuche. Ce projet est réalisé en partenariat avec le CAI, en Argentine. L'appui financier est apporté par la FGC.

2016 à ce jour Argentine, Province de Misiones : Appuyer le peuple Mbyá-Guarani dans la revendication de ses droits, la récupération de ses territoires, ainsi que le renforcement de son organisation traditionnelle l'Aty Ñeychyrò. Ce projet est réalisé en partenariat avec EMIPA, Equipo Misiones de Pastoral Aborigen, en Argentine. L'appui financier est apporté par la FGC.

2017 à ce jour Brésil, Etat Amazonas (Amazonie brésilienne) : Renforcement de multiplicateurs interculturels Yanomami pour affronter des nouveaux défis découlant du contact avec la société régionale. L'appui financier est apporté par la FGC. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'organisation SECOYA, Service et Coopération avec le peuple Yanomami, au Brésil.

2014 à ce jour Colombie, Département d'Antioquia : Education de base des adultes avec des communautés Emberá et Senú du Département d'Antioquia. L'appui financier est apporté par la FGC. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'OIA, l'Organisation Indigène d'Antioquia, en Colombie.

2012 à ce jour Pérou, Région Loreto (Amazonie péruvienne) : Mise en place d'un programme de surveillance territoriale et renforcement institutionnel de la fédération Kichwa du bassin Tigre, Feconat. Ce projet est réalisé en partenariat avec Feconat, la Fédération des Communautés Natives du Haut-Tigre. L'appui financier est apporté par la FGC.

2014 à ce jour Pérou, Région Amazonas (Amazonie péruvienne) : Soutien à la fédération autochtone Fecohrsa qui défend son territoire menacé par l'orpaillage illégal. Ce projet est réalisé en partenariat avec Fecohrsa, la Fédération des Communauté Huambis du Río Santiago. L'appui financier est apporté par des dons et des appuis ponctuels.

2018 à ce jour Pérou, Région Ucayali (Amazonie péruvienne) : Renforcement des capacités d'enfants vulnérables de la ville de Pucallpa. L'appui financier est apporté par le fonds drogue géré par le Service de la Solidarité Internationale du Canton de Genève. Ce projet est réalisé en partenariat avec les organisations péruviennes Association Culturelle de Cinéma Amazonien (ECA) et l'association Jeunes Promoteurs en Droits de l'Homme (JOPRODEH).

4 ÉVALUATION ET SUIVI DES PROJETS

4.1 Identification et choix des projets

L'identification d'un nouveau projet peut se faire à partir d'une demande provenant du terrain et présentée par des interlocuteurs appartenant au réseau du MCI ou par des représentants de l'association demandeuse de passage à Genève ou encore lors d'une visite sur le terrain. La connaissance d'un pays et de sa réalité de terrain par des membres est un critère prioritaire lors de la décision d'entrée en matière ou non sur un nouveau projet. Sa cohérence vis-à-vis de la logique d'intervention du MCI sera également évaluée. Dans un premier temps, le projet sera étudié sur la base d'une analyse approfondie du contexte global du pays et de la problématique traitée. Par la suite, seront également étudiés attentivement les éléments de stratégie et d'action en relation avec les objectifs, la cohérence budgétaire et les moyens apportés localement. En outre, deux membres du MCI doivent s'engager à suivre le projet pour le MCI sur une base volontaire.

Lors d'une deuxième étape, si le MCI envisage d'entrer en matière, le MCI expliquera les conditions cadre d'un éventuel appui et, une fois celles-ci acceptées, travaillera de manière plus approfondie à l'élaboration d'une proposition en communication avec le partenaire. Des éléments permettant de constituer une ligne de base de la situation initiale seront rassemblés. Les éléments de stratégie et d'action en relation avec les objectifs seront présentés en utilisant les outils du cadre logique, qui permettront de réaliser, par la suite, un suivi précis des résultats obtenus et de l'évolution du projet.

Dans le cas de la reconduction d'un projet déjà existant, les conditions de celle-ci seront définies selon la projection présentée par le partenaire et sur la base des résultats et des changements déjà obtenus. Ceux-ci seront documentés par les rapports de mission, des rapports d'activités et des évaluations externes réalisées précédemment.

Concernant le financement, le MCI promeut auprès de ses partenaires la diversification des bailleurs de fonds. Le MCI sera particulièrement attentif sur ce point lors de l'analyse concernant la possible reconduction d'un projet.

Critères de choix d'un projet :

- 1) La connaissance d'un pays et de sa réalité de terrain par des membres du MCI
- 2) Sa cohérence avec la logique d'intervention du MCI, notamment la dimension du travail en réseau et de son orientation en faveur de politiques publiques
- 3) La confiance et la solidité du partenaire local, notamment sa capacité à diversifier ses sources de financements
- 4) La pertinence de sa stratégie d'action en relation avec les objectifs et sa cohérence budgétaire

4.2 Le suivi et l'évaluation

Lors de l'acceptation d'un projet, le MCI établit, en accord avec le partenaire, les éléments leur permettant à tous deux de faire un suivi objectif de l'évolution des actions sur le terrain à partir de l'analyse du contexte du projet, de ses objectifs, des moyens mis à disposition, des activités programmées et de l'impact recherché. Des évaluations externes sont programmées selon la durée du projet et seront réalisées sur la base de termes de référence discutés au préalable avec le partenaire, si possible en collaboration avec d'autres éventuels bailleurs de fonds.

Les chargés du suivi, deux par projet, sont les interlocuteurs privilégiés du partenaire et l'accompagneront tout au long de la réalisation du projet avec l'appui du secrétariat. Leur démarche peut se différencier selon les caractéristiques du partenaire et de la thématique du projet, leurs compétences et besoins spécifiques et les difficultés qui peuvent se présenter à partir du contexte local.

Les contacts avec le partenaire sont réguliers, à l'instar de l'échange d'informations. Des visites périodiques sur le terrain sont réalisées par l'un des chargés du projet, afin de suivre l'avancement du programme et la qualité du travail réalisé, d'établir des contacts directs avec les bénéficiaires et éventuellement les instances locales ou d'autres acteurs sur le terrain. À certaines occasions, le MCI invite ses partenaires à venir à Genève, ce qui permet de les présenter aux instances de la FGC ainsi que de réaliser des réunions d'échange, d'information et/ou de débat, autant à l'interne du MCI qu'avec un public plus large.

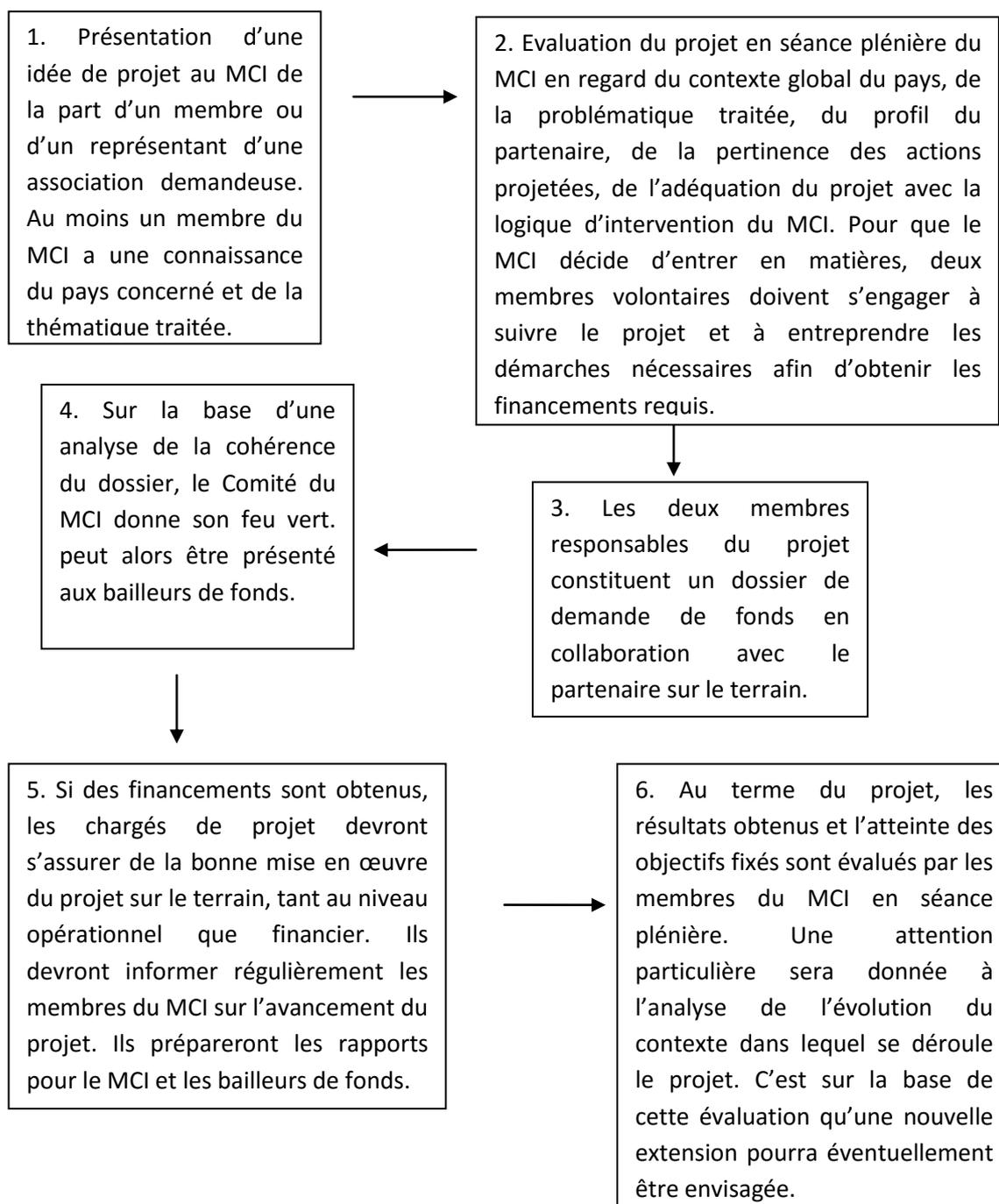
Lors des réunions plénières du MCI, les actualités concernant les projets sont communiquées aux membres ainsi que des informations sur le contexte local, les rapports de mission ou autres qui s'avèrent pertinents. Autrement, les communications sont faites par courrier électronique et par téléphone. Toute la documentation afférente aux projets est versée aux archives du MCI.

La gestion financière par rapport à chaque projet est assurée par les responsables du suivi en lien avec le trésorier du MCI. Le transfert de fonds se fait sur la base d'une planification annuelle par projet en accord avec le partenaire qui, lui, gère les finances localement. Des rapports annuels financiers et d'activités sont établis par le partenaire, base sur laquelle sont rédigés les rapports pour la FGC le cas échéant. Dans le cas de certaines actions spécifiques ou ponctuelles, il y a des rapports ad hoc.

Les décisions par rapport aux projets sont prises, selon leur degré d'importance, en discussion avec des membres du Comité ou en réunion plénière.

Au terme du projet, les résultats obtenus par le partenaire et son projet sont évalués par les membres du MCI en séance plénière. Ils sont mis en perspective avec l'évolution du contexte global et régional du pays d'intervention. C'est sur cette base que la décision est prise de poursuivre ou non le soutien à un projet et à un partenaire.

4.3 Cycle de vie des projets de coopération au MCI



5 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT INTERNE

5.1 Structure interne et principes de fonctionnement

Le MCI est une association constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil suisse. Ses règles de fonctionnement se basent sur des principes de démocratie participative, d'autonomie et de délégation de compétences dans un cadre de convergence pour la réalisation des buts de l'association.

On considère la participation à la prise de décisions en tant que droit et responsabilité de chaque membre actif. Dans un souci d'efficacité et de coordination, ses membres se réunissent régulièrement et ont des échanges par e-mail pour un meilleur partage des informations. Cette pratique va aussi dans le sens d'une démarche plus globale d'action-réflexion visant une capitalisation à l'interne des expériences, proposant des espaces de réflexion et d'échange qui, entre autres, aboutissent à des démarches spécifiques ou à des prises de position.

Les mécanismes de prise de décisions du MCI sont donc fondamentalement démocratiques. Par principe on recherche le consensus, voire l'unanimité. Selon les thématiques, les décisions sont prises par le Comité (unanimité ou consensus), en plénière (consensus ou majorité simple), en Assemblée Générale (majorité de deux tiers des membres actifs). De même, selon les thématiques et les délais à considérer, les questions sont traitées par messagerie électronique (décision par majorité simple) ou en réunion extraordinaire du Bureau ou du Comité. Les organes de l'association sont : l'Assemblée Générale, le Comité, les réunions plénières, les groupes de travail.

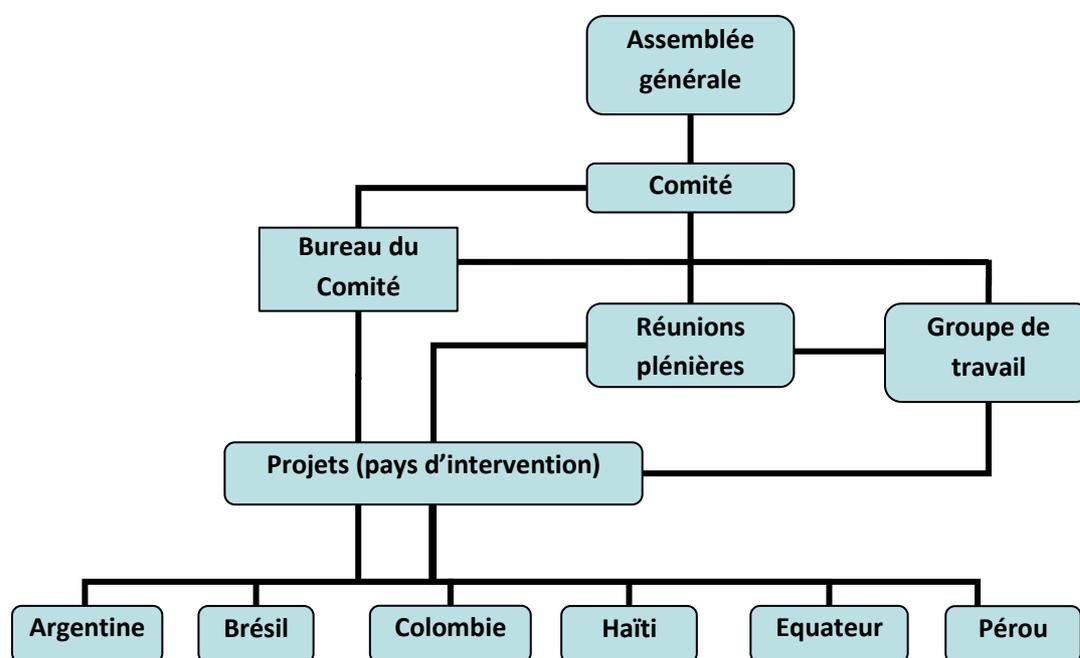
L'Assemblée Générale. Elle est constituée par les membres actifs. Ses attributions principales sont d'approuver la politique générale et la stratégie de l'association, de nommer les membres du Comité, d'approuver les rapports de gestion et les comptes annuels.

Le Comité. Il est constitué d'au minimum trois membres du MCI élus par l'Assemblée Générale (Président, Trésorier, Secrétaire). Il assume l'administration et la représentation du MCI tout en étant un organe délibératif ; lieu de réflexion et de débat sur les orientations et les stratégies ainsi que pour la préparation des décisions engageant l'association. Il doit veiller à la bonne marche de l'institution dans le respect de ses statuts et ses principes de fonctionnement et en assurer la cohérence politique.

Le Bureau du Comité. Il est intégré par deux membres du Comité et le Secrétaire du MCI. Il est un organe décisionnel et exécutif et l'interlocuteur privilégié vis-à-vis des partenaires suisses. Il fait un suivi rapproché des dossiers en cours, dont la gestion de projets, ainsi que des questions administratives courantes. Il bénéficie de l'appui d'un secrétaire salarié à 50%, qui est chargé de régler les affaires courantes, de superviser et coordonner les activités de l'Association et d'accompagner les membres bénévoles dans leurs tâches de suivi de projet.

Les réunions plénières. Elles sont mensuelles et elles regroupent tous les membres actifs. C'est un espace d'information, d'échange et de décision, en particulier pour l'approbation des décisions engageant l'association. Les questions sont traitées sur proposition du Comité et des membres actifs ; un ordre du jour est préparé et communiqué à l'avance comportant certains sujets obligatoires, dont des infos sur les projets et sur les activités menées par le Comité et les groupes de travail.

Les groupes de travail. Ils sont liés à des activités spécifiques en rapport avec les actions en Suisse et/ou sur le terrain. Leurs buts peuvent aller de la réflexion à l'action, les thématiques sont diverses mais toujours d'actualité et répondant aux principes de l'association. Un groupe de travail fonctionne par des échanges et des réunions régulières permettant le partage des informations, l'organisation des démarches et la capitalisation des expériences. Des rapports écrits ou oraux sont faits lors des réunions plénières.



5.2 Ressources humaines

Le MCI a fonctionné durant cinquante ans selon le principe du bénévolat, à partir de 2002 et jusqu'à 2011, il a fait appel à l'engagement de civilistes pour venir renforcer l'équipe de membres actifs dans les périodes les plus chargées. A partir de 2011, dans le cadre des activités qui ont marqué son 50^{ème} anniversaire, le MCI a fait le constat que des limites avaient été atteintes au niveau de son fonctionnement. En effet, la complexification des projets et la difficulté de trouver des nouveaux membres avec suffisamment de disponibilité pour suivre les projets remettait en cause le fonctionnement de l'association. Sur la base de ce constat, au terme de son 50^{ème} anniversaire, le MCI a décidé de renforcer son secrétariat avec l'engagement d'un secrétaire à 50%. Ses fonctions principales consistent à coordonner et superviser les projets portés par le MCI, à assurer la gestion administrative et opérationnelle de l'association et sa représentation.

Outre les membres élus du Comité, qui sont au nombre de quatre et qui sont appuyés par le secrétaire à temps partiel, le MCI compte actuellement avec la participation active d'une douzaine de personnes, dont l'incorporation est basée sur un contrat moral. Tout nouveau membre est encadré et si nécessaire formé aux fonctions qu'il va remplir dans la vie de l'association, tout particulièrement quand il s'agit du suivi de projets et/ou des démarches auprès de la FGC. Les tâches qui peuvent revenir à chacun(e) sont définies en accord avec le Comité et/ou lors des réunions plénières et leur exécution est suivie par le Comité et lors des échanges d'information.

Parmi ces membres, dix personnes intègrent le secteur projets. Ils s'engagent, au nombre de deux, sur la durée prévue d'un projet et ont à leur charge l'étude et le suivi des dossiers et la préparation des documents nécessaires pour la présentation et l'information à l'interne, auprès des bailleurs de fonds et du public, ainsi que pour les évaluations et les audits externes. Dans le cas où l'un des responsables de projet ne pourrait pas continuer avec sa fonction, il est censé trouver un remplaçant dûment motivé.

Au cours de son existence, le MCI a accueilli des nombreuses personnes qui plus tard ont occupé des postes à responsabilité dans le monde de la coopération, de la citoyenneté, du syndicalisme et de la politique, autant ici au Nord qu'au Sud.

À l'interne, on peut signaler un travail dans la durée pour certains de ses membres : pour deux d'entre eux l'appartenance au MCI date de plus de 30 ans, constituant une vraie colonne vertébrale pour l'association.

5.3 Ressources financières

Le MCI s'efforce de diversifier ses sources de financement. Cet effort de diversification des ressources financières s'est traduit par l'appui de certains petits projets par des fonds récoltés auprès des membres et des sympathisants et d'institutions tiers (Loterie romande, Education 21, Musée d'Ethnographie de Genève). Au début de l'année 2018, le financement d'un projet a été obtenu par l'intermédiaire du fonds drogue géré par le Service de la Solidarité du Canton de Genève. A partir de 2018, également, le MCI a introduit une cotisation annuelle qui représente un apport d'argent pour son fonctionnement. En outre, des dons privés sont reçus ponctuellement.

Il faut relever qu'il est plus difficile de trouver des bailleurs de fonds disposés à financer le type de projet soutenus par MCI qui intègrent, pour la plupart, une dimension de « soutien institutionnel d'organisation » qu'un projet du type « soutien à la construction d'une école ».

Pendant la période 1998-2017, le MCI a financé des projets à hauteur de 400'000 francs suisses en moyenne par année, en majeure partie sur des fonds obtenus par la FGC, dont les bailleurs de fonds ont été la Direction du Développement et de la Coopération - DDC, le Canton et la Ville de Genève, les Fonds Drogue, les Communes de Bernex, Carouge, Chêne-Bourg, Jussy, Lancy, Meinier, Meyrin, Perly, Plan-les-Ouates, Satigny, Veyrier, Versoix). Le financement de ses frais de fonctionnement dépend en grande partie des montants prélevés sur les projets relatifs aux frais de gestion (12,5% des montants pour les projets FGC). Concernant son fonctionnement interne, le MCI a fait le constat que des limites avaient été atteintes au niveau de son fonctionnement entièrement bénévole et que le renfort d'un secrétaire d'un salarié à temps partiel était nécessaire. Cette nouvelle configuration présente le défi de trouver suffisamment de fonds pour « faire vivre » l'association.

6. POLITIQUE D'INFORMATION ET ANCRAGE EN SUISSE

Le MCI dispose d'une liste d'environ 200 personnes sympathisantes en Suisse et France voisine, auxquelles il fait parvenir des informations. Jusqu'en 1999, un bulletin d'information dénommé « Partenaires Nord-Sud » était publié par l'association à raison de 3 exemplaires par an et distribué par courrier. Cette publication traitait de nos partenaires et des différents projets en cours ainsi que d'autres domaines d'intérêt. A partir de 2013, un nouveau site Internet a été ouvert (<http://www.mcifgc.ch>) pour présenter nos activités au Sud et au Nord et pour informer sur des thèmes d'actualité répondant à nos principes ainsi qu'une nouvelle Page Facebook (<https://www.facebook.com/mci.fgc/>).

Le MCI tient à organiser des réunions entre les bailleurs de fonds (dont la FGC) et ses partenaires du Sud lorsque ceux-ci sont de passage à Genève afin d'informer sur les problématiques liées aux projets et les réalités des pays d'intervention. Il organise aussi des rencontres avec des partenaires suisses et/ou des séances d'information et de débat avec un public plus large. Depuis ses débuts, le MCI a été conscient de l'importance de la sensibilisation et de l'information pour les actions, autant au Sud qu'au Nord. Dans les années 60, il travaillait déjà pour qu'un budget pour la solidarité avec le Sud soit établi par le Grand Conseil et, dans ce sens, il a soutenu plusieurs motions et impulsa un rassemblement avec d'autres groupes du canton de Genève partageant son même souci de renforcement de la coopération internationale.

De cette mouvance nait, en 1966, « la table ronde » qui deviendra, deux ans plus tard, la Fédération Genevoise de Coopération. Tout au long de sa trajectoire de presque cinquante ans, le MCI a développé et/ou accompagné des activités de sensibilisation et d'information visant le grand public et les acteurs politiques et, convaincu de leur importance, il compte continuer à le faire dans l'avenir.

Tout au long de son existence, des membres du MCI ont participé activement à la vie de la FGC, tant au sein de ses instances (commissions, présidence) que des réunions d'étude et/ou de réflexion. En outre, le MCI reçoit des partenaires qui font partie de ces réseaux quand ils se rendent à Genève pour participer à diverses conférences internationales, tout particulièrement au Conseil des Droits de l'Homme et à la conférence annuelle de l'Organisation Internationale du Travail. Ces partenaires viennent d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine et des Caraïbes. Le MCI sert de lien entre ces partenaires et les organisations internationales du Système des Nations Unies, ainsi qu'avec l'IHEID et le Conseil œcuménique des Églises (COE), parmi d'autres.

Politique d'information en Suisse

Les lignes d'action du MCI en matière d'information sont les suivantes :

- Organiser des débats et des rencontres sur des thématiques en lien avec ses projets
- Intervenir dans des classes du secondaire pour sensibiliser les étudiants
- Participer et être représenté dans des événements publics en lien avec la solidarité internationale
- Diffuser de l'information en ligne via les réseaux sociaux, son site internet et les médias locaux
- S'associer à des plateformes et campagnes qui défendent des intérêts communs

7. APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Pour la période 2018-2028, le MCI se propose de poursuivre ses activités selon les lignes définies dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire, en menant de front des activités de soutien aux projets au Sud, d'information en Suisse et de Partage des savoirs.

Les projets de coopération qu'il entend soutenir en priorité sont ceux portés par les partenaires du Sud qui, à partir leurs activité concrètes sur le terrain, se mettent en réseau avec d'autres organisations pour proposer et s'assurer de la mise en œuvre de politiques publiques pouvant profiter à une population beaucoup plus large que les bénéficiaires du projet initial.

Le MCI souhaite poursuivre le Partage d'expérience avec ses partenaires du Sud et d'autres associations genevoises actives dans la coopération. Un premier séminaire de « Partage des savoirs » a été organisé au Pérou en janvier 2015, destiné à des représentants de différents peuples autochtones avec lesquels il est en contact depuis plusieurs années.

Le MCI souhaite continuer son travail d'information en Suisse. Ces deux dernières années, il a pu sensibiliser un grand nombre de personnes peu familiarisées avec les thématiques de la coopération. Notamment à travers de multiples interventions dans des écoles du secondaire genevoises mais aussi dans le cadre d'un partenariat avec le Musée d'Ethnographie de Genève - MEG pour la présentation d'une grande exposition sur l'Amazonie.

Concernant son fonctionnement interne, le MCI veut continuer à fonctionner sur le principe du bénévolat mais avec le renfort d'un secrétaire salarié à temps partiel. Cette nouvelle configuration présente le défi de trouver suffisamment de fonds pour « faire vivre » l'association. Un autre défi consiste à trouver de nouveaux membres bénévoles avec suffisamment de compétences et de disponibilités pour suivre des projets qui ont tendance à se complexifier.

Ces derniers temps, pour des raisons propres à son histoire et à celle de ses membres, les projets du MCI sont toujours plus axés autour de la défense des droits et de l'environnement des peuples autochtones en Amérique du Sud mais le MCI reste ouvert à d'autres thèmes et se veut sans limitations géographiques.

Approuvé par l'Assemblée Générale du MCI

Genève, le 07.06.2018

8. ANNEXES

8.1 Déclaration du 50^{ème} anniversaire adoptée par le MCI et ses partenaires le 19 octobre 2012

8.2 Chronologie des principaux projets soutenus au Sud de 1962 - 2017

8.3 Principales activités récentes d'information en Suisse



Mouvement pour la Coopération Internationale

1962
50
2012

Membre de la Fédération Genevoise de Coopération

8.1 Déclaration du 50^{ème} anniversaire du MCI

Une nouvelle coopération pour un autre développement

En guise d'introduction

En 2012, le Mouvement pour la Coopération Internationale - MCI fête son cinquantième anniversaire. C'est pour lui l'occasion de dresser le bilan de ce demi-siècle d'activités avec ses partenaires du Sud. Et aussi de coopération avec des ONG du Nord, en particulier les associations genevoises. Le MCI est l'une des ONG qui ont créé la Fédération Genevoise de Coopération – FGC.

Au moment de sa fondation, comme d'autres associations qui agissent dans ce domaine, le MCI n'imaginait pas que cette coopération, conçue pour devenir inutile dans les meilleurs délais, allait encore être nécessaire cinq décennies plus tard. Pourquoi cet échec apparent ? Ce questionnement, nombreux sont ceux qui le partagent. Par exemple le contribuable, qui voit une part croissante du budget des collectivités publiques être consacrée à la coopération au développement.

Le MCI a commencé par analyser son action qu'il a fallu « capitaliser ». Il a fait l'inventaire de ses forces et ses faiblesses. Il a recherché les « projets » qui ont été les plus efficaces. Très vite il a questionné ses partenaires.

En mars - avril, il a organisé trois débats publics portant sur le cadre dans lequel s'inscrit l'action des ONG comme le MCI : les apports et les limites du système des Nations unies ; le rôle de la Suisse et de Genève dans la coopération internationale, et, enfin, l'actualité de Bandung, cette conférence de 1955 qui a favorisé la marche vers l'indépendance de nombreux territoires sous domination coloniale et l'émergence de mouvements de libération nationale. Lors de chaque débat, le MCI a questionné les intervenants sur la manière d'améliorer l'efficacité de la coopération.

Enfin, ce mois d'octobre, il a réuni ses partenaires pour débattre avec eux du mode de coopération à développer à l'avenir pour en améliorer l'efficacité.

C'est le résultat de cette réflexion qui fait l'objet de la déclaration ci-après.

Genève, le 19 octobre 2012

UNE NOUVELLE COOPERATION POUR UN AUTRE DEVELOPPEMENT

Nous, les participants à la rencontre organisée à Genève les 15, 16, 17, 18 et 19 octobre par le Mouvement pour la Coopération Internationale – MCI qui célèbre son 50^e anniversaire avons décidé de rendre public le résultat de nos travaux. Il s'agit pour nous de contribuer à l'amélioration de la coopération internationale pratiquée par les organisations de la société civile. Nous voulons une coopération soutenant un développement centré sur l'humain, promouvant et protégeant la vie.

Nos constats

La domination privée

Au cours de ce dernier demi-siècle, à la domination exercée précédemment par plusieurs États européens, s'est ajoutée la domination privée exercée par de grands groupes économiques multinationaux. Même lorsque des acteurs ont surgi sur les scènes politiques nationales en opposition à cette réalité, une fois au pouvoir ils ont succombé à la logique du capital.

Ces groupes économiques multinationaux utilisent à leur profit des pratiques fiscales, souvent douteuses, pour échapper à l'impôt dans les pays où ils exercent leurs activités. Ces pratiques réduisent les ressources nécessaires à de nombreux pays pour assurer une vie digne à leurs habitants.

Le secret bancaire et autres mécanismes fiscaux, comme les possibilités offertes d'évasion fiscale, pratiquées en Suisse et dans d'autres parties du monde, ont pour conséquence de réduire les ressources nécessaires à de nombreux pays pour améliorer le niveau de vie de leurs populations. Ces pratiques facilitent le développement de la corruption qui, elle aussi, porte atteinte au développement de nombreux pays.

Les marchés internationaux, notamment ceux des matières premières et produits de base, échappent au contrôle des pouvoirs publics nationaux. Trop souvent les pays producteurs ne reçoivent pas la juste rémunération de leur production. De nombreux paysans et travailleurs de par le monde vivent dans la misère.

À de nombreuses reprises, le Fonds Monétaire International et des banques privées- pour résoudre les problèmes d'endettement- ont imposé des politiques d'ajustement structurel, souvent des privatisations, entraînant des crises économiques qui rendent les pays dépendants et ont des conséquences dramatiques pour leurs populations.

Ces pratiques affaiblissent la démocratie dans de nombreux États. Elles réduisent les capacités de la population à être le sujet de son propre destin. Dans certains cas, les États vont jusqu'à criminaliser la protestation sociale.

Le modèle dominant de développement

Le modèle dominant de développement économique entraîne une détérioration de la qualité de vie sur la planète. Les changements climatiques en sont l'un des signes inquiétants. Le développement dit « durable » cache souvent un développement insoutenable dans le temps.

Ce modèle de développement :

- met en cause l'existence même de nombreux peuples autochtones, particulièrement quand leurs territoires recèlent des matières premières ou des sources d'énergie présentant un intérêt économique. Pour ce modèle dominant, les peuples autochtones et les populations traditionnelles représentent la dernière barrière à abattre.
- tend à accentuer le manque de reconnaissance de la femme comme sujet politique, social, culturel, économique.

La société civile

Au Sud comme au Nord, au fil des années, on a pu constater l'émergence d'organisations et d'initiatives de la société civile susceptibles de répondre aux besoins vitaux de la population et de défendre ses intérêts et, par là, de concourir au bien commun. Ces organisations de la société civile constituent une pièce maîtresse de la démocratie. Elles sont, dans leur propre pays, les premières porteuses de la promotion et de la défense des droits économiques, sociaux, culturels, politiques et environnementaux de la population et des droits collectifs des peuples autochtones.

La coopération au développement des ONG du Nord

Dans le Sud, elle a permis à de nombreuses personnes, groupes et ONG, de mettre en œuvre des projets, d'entreprendre des actions permettant à des populations plus ou moins nombreuses d'améliorer leurs conditions de vie.

Cependant, quand cette coopération est fragmentée, quand il y a une multiplication non cohérente des projets, ce n'est pas parce qu'il y a de nombreuses ONG étrangères dans un pays, que cela entraîne un changement social pérenne susceptible de rendre inutile le financement de projets par la coopération internationale.

Ce que nous voulons

La reconnaissance des ONG du Sud

La pleine reconnaissance de l'existence des organisations de la société civile du Sud et de leur rôle essentiel pour apporter le changement social susceptible de répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels de chaque peuple.

Cela a pour conséquence de devoir développer un partenariat d'égalité entre ONG du Sud et du Nord. Cela a des conséquences jusque dans la présentation des projets par exemple.

Le changement social pour le bien commun entre difficilement dans un chronogramme.

Il est souvent le résultat d'un long travail soumis à de nombreux aléas. Les associations qui, dans leur programme d'action, visent ce changement social doivent avoir les moyens en personnel et en matériel pour assurer la continuité de leur action. Elles doivent être soutenues dans la durée.

Les peuples autochtones

Dans leur grande majorité, les peuples autochtones ont une relation pleine de respect, d'harmonie et d'équilibre avec la terre-mère. Le renforcement des identités ethniques et culturelles est très important. Les territoires indigènes sont de véritables sanctuaires de vie dans leur diversité spirituelle et biologique. Mais les peuples autochtones sont touchés de plein fouet par le modèle dominant de développement. Ce modèle porte atteinte à leurs territoires ancestraux : les montagnes, les glaciers, les

forêts, les fleuves et rivières. Pourtant l'existence de ces peuples constitue un signal fort pour l'humanité toute entière.

On leur reproche d'empêcher le développement, on criminalise leur protestation, on militarise leur territoire, on réduit leurs droits. Ils continuent toutefois à lutter pour leur vie et la défense de leurs droits. Ces derniers, bien que reconnus par des lois et des instruments juridiques nationaux ou internationaux, sont insuffisamment appliqués. Le soutien à leurs revendications est d'importance capitale.

L'économie solidaire

L'économie solidaire est un projet politique différent du modèle dominant de développement économique. Elle place l'être humain au centre de l'économie, pas seulement en ce qui concerne les biens et services utiles et de qualité qu'elle offre, mais aussi par la manière de produire, de consommer, de commercialiser et de pratiquer la finance, notamment en autogestion et quand elle promeut un développement soutenable, respectueux de l'environnement. Dans cette dynamique, la mesure du développement ne peut se faire seulement au travers d'indicateurs économiques, mais doit prendre en compte d'autres dimensions d'ordre sociopolitique, éthique et culturel.

La formation

Les mécanismes qui engendrent la précarité et l'exclusion sont complexes. Vouloir la pleine participation de la société civile pour un développement centré sur l'humain suppose une formation : continue, de qualité et adaptée à chaque population. Le but et la base de tout processus de formation doivent être le développement de l'estime de soi des participants à partir du respect et de la valorisation de leurs expériences, connaissances, langues et cultures. Ce modèle de formation est celui qui doit être reconnu et soutenu par les pouvoirs publics et la coopération internationale.

La coopération des ONG du Nord

Les ONG du Nord, si elles veulent être pleinement solidaires des ONG du Sud, doivent :

- combattre, dans leurs propres pays, les mécanismes par lesquels les ressources financières qui permettraient de subvenir aux besoins de la population du Sud trouvent un refuge complaisant sur des comptes bancaires qui ne profitent qu'aux fraudeurs ;
- surveiller et, le cas échéant, dénoncer les pratiques des entreprises qui portent atteinte au "Bien Vivre" des peuples.

Appel aux ONG et collectivités publiques du Nord

Nous appelons les ONG du Nord et les collectivités publiques à soutenir les projets et programmes des ONG du Sud qui :

- se mettent en réseau avec d'autres acteurs pour proposer, promouvoir et accompagner des politiques publiques ;
- favorisent la mise en œuvre de droits reconnus, susceptibles de bénéficier à une population beaucoup plus large que les bénéficiaires initiaux.

C'est ce type d'actions de changement social que la coopération doit appuyer en priorité. Une fois abouties, ces dynamiques rendront alors les financements sans objet, pour mettre l'accent sur d'autres formes de solidarité.

Cette pratique de la coopération doit se faire dans la longue durée.

Les associations du Sud qui ont de tels objectifs doivent être soutenues non seulement pour des aspects concrets de leurs programmes, mais aussi pour leur vie démocratique, leurs besoins en personnel et en matériel.

C'est le changement de pratique que nous souhaitons.

Les participants :

Guarda Erica et Hermenegildo Liempe, CAI, Argentine | Mariano De Nardis et Zulema Nélide Aguirre, RED, Argentine | Jorge Tacuri Aragon et Emerson Sandi, Solsticio Peru/Feconat, Pérou | Antonio Sánchez et Cásamo Guzmán, CLEBA/OIA, Colombie | Maria Angelina de Oliveira et Adriana Bezerra Cardoso, CEDAC, Brésil | Silvio Cavuscens et Sônia Guajajara, Secoya/COIAB, Brésil | Ketelie Estimable et Anice Ladouceur, PAIS, Haïti | Simao Luis de Costa et Joao Do Carmo Pinto, CDC, Timor Leste | Rita María del Luján Toledo Tejera et María Teresa Mira Torres, CMU, Uruguay | Christiane Escher, MCI, Suisse

8.2 Chronologie des principaux projets soutenus au Sud

1962 - 2017

Les années 60

1962-1968 *Haïti* : Foyer d'accueil rue de Monthoux à Genève, pour Haïtiens et délégués syndicaux venant aux conférences.

1965-1985 *Togo* : Fondation de la COMAT, Communauté Artisanale du Togo qui consiste à regrouper les artisans pour une formation humaine sociale et professionnelle sur le plan technique et théorique. Assurer une production artisanale répondant aux besoins du pays. Lutter contre le chômage et l'exode rural, développer l'esprit de coopération, d'entraide mutuelle et de solidarité.

1963 *Algérie* : Cap Aokas, à 25 kilomètres de Bougie et Sétif, envois d'infirmières pour la création de postes de santé, avec des médecins algériens. Recherche de médicaments appropriés à cette région.

1964 *Cambodge, Kampot* : appui à une coopérative de pêcheurs. Organisation d'un système de prêts en vue d'abolir le système des usuriers. Premiers balbutiements d'un système de micro crédit. Le président Sihanouk nous soutient par des lettres.

Les années 70

1970 *Porto Rico* : soutien à l'action syndicale qui lutte contre la pollution des raffineries de pétrole et la centrale nucléaire.

1975-1977 *Colombie* : soutien au Conseil Régional des Indigènes du CAUCA- CRIC. Le CRIC est un mouvement d'indiens luttant pour le respect de leurs droits (loi de 1890 qui reconnaît aux indiens de Colombie le droit à la possession inaliénable des terres de leurs réserves communautaires). Projet de formation agricole des indiens après la récupération de leurs terres.

1978-1987 *Colombie*, l'action de la *fondation colombienne Nuestra* est un soutien qui s'inscrit dans une perspective de solidarité concrète avec les besoins et les revendications légitimes des indiens de Colombie. Il s'agit d'un projet de recherche, de conseil juridique et de formation, en faveur des membres du MAICO, Movimiento de autoridades indígenas de Colombia.

1978 *Afrique* : Cofondateur de la Fédération Interafricaine de Coopération, FIAC, pour la promotion humaine économique et sociale, regroupant un réseau d'ONG dans une dizaine de pays francophones d'Afrique.

Les années 80

- 1982** *Pérou, Ceja de Montaña, Province de la Merced Chanchamayo* : Démarrage du projet Florida, promotion de l'agriculture pour une autosubsistance, formation et animation de groupes de femmes et de jeunes, développement du secteur préventif de la santé. En 1985, la Florida s'est constituée en groupe autonome et a adhéré à la FGC sous le nom de « Cooperativa Florida. » Les objectifs sont d'élever le niveau économique de la zone en donnant priorité aux plus démunis d'entre eux et ainsi indirectement stabiliser la population en milieu rural. Les domaines d'action sont l'agriculture et l'élevage, la création d'un jardin potager scolaire.
- 1982** *République dominicaine, Saint Domingue* : Soutien à la formation de cadres de la CACS, la Confederación Autónoma Sindical Clasista visant à l'amélioration du niveau de formation des militants syndicaux, pour renforcer quantitativement et qualitativement le mouvement ouvrier.
- 1983** *Brésil, Rio de Janeiro* : Aide à la mise en place d'une coopérative de réparation d'appareil d'électroménagers pour la formation professionnelle et permettre l'accès à une carte de chômage après cette formation.
- 1983** *Sénégal, M'Bour* : Projet d'exploitation et commercialisation de produits de la pêche. L'Union des pêcheurs et mareyeurs solidaires, UMPS, vise à combattre l'enrichissement illicite qui s'effectue au détriment des pêcheurs et mareyeurs. Développement économique des secteurs ruraux avec la pêche, l'agriculture et l'élevage pour une élévation du niveau de vie. Formation pour une autogestion et un financement afin de continuer l'activité du travail sans dépendre de finances externes.
- 1983** *Thaïlande, Bangkok* : Sécurité et formation des immigrés venus à Bangkok de l'intérieur du pays, partenariat avec ACFOD, Forum culturel de l'Asie pour le développement.
- 1984** *Chili, Chonchi, île de Chiloé* : La Cooperativa Campesina Chonchi cherche à promouvoir un développement intégral dans les régions, respectueux de l'environnement des populations concernées et valorisant leur esprit d'initiative, d'indépendance et de solidarité. Amélioration des semences de pommes de terre et de blé.
- 1985** *Uruguay, José Pedro Varela* : Aux limites de Montevideo et de Canelones, soutien au CUCDE, Centro Uruguayo de Cooperación para el Desarrollo. Appuyer avec l'équipement nécessaire le travail en cours avec des enfants de 3 à 5 ans en éducation préscolaire et en garderie. Créer un programme d'éducation extra scolaire et former des personnes volontaires locales pour le mettre en pratique. Appuyer l'équipement en lits du service maternel en création, pour enfants de 0 à 2 ans. Donner l'appui technique, un moyen d'évaluation collectif, aux groupes de parents et d'habitants pour l'exécution d'activités incluses dans les projets et leur supervision.

- 1986** *Pérou, projet Paju : Le CECONSEC, Centrale des Communautés Natives de la Selva Centrale* vise à élever le niveau socio-économique dans les sociétés natives. Appuyer leurs efforts pour sauvegarder leur indépendance et agir de manière à ce que la population soit le moteur de son propre développement. Favoriser les techniques d'agriculture adaptées à l'écosystème de la forêt. Donner aux femmes les bases de nutrition et d'hygiène nécessaire au bien être de la famille. Favoriser la scolarisation des enfants, accès aux soins de santé primaire.
- 1987** *Brésil, Sud, Sud Est, Nord et Nord Est : Cours de formation pour responsables d'associations de quartier et de favelas avec le CEDAC, Centre d'action communautaire.* Les participants reçoivent une formation dans les domaines de l'utilisation appropriée du sol urbain, de la consommation et de la distribution des services en eau, électricité, égouts ; mais aussi en ce qui concerne l'autonomie des organisations populaires, le rôle des dirigeants des associations et la fonction politique des associations. Une deuxième phase de ce projet a été réalisée en 1989.
- 1988** *Pérou, San Blas, province de Huancayo, Andes péruviennes : Le projet Vilca avec CICTAC, Centro de Investigación Social y Técnica de Agroproducción,* vise au développement de l'agriculture d'autosubsistance, animation pour des groupes de femmes dans la prévention de la santé.
- 1988** *Pérou, San Martin de Porres, Lima : Appui à l'organisation de pharmacies populaires avec ACISEP, Alternativa, Centro de Investigación Social y Educación Popular.* Fond de roulement pour 25 pharmacies communautaires.
- 1988** *Brésil, Rio Grande do Sul : Construction de fours communautaires dans plusieurs "assentamentos" du MST, Mouvement des travailleurs ruraux Sans Terre, en partenariat avec la commission de Justice et Paix du Rio Grande do Sul.* Mise à disposition d'un local de réunions avec la possibilité de cuire du pain.
- 1988** *Brésil, Rio Grande do Sul : Cours de formation professionnelle agricole dans un "assentamento" du MST, Mouvement des travailleurs ruraux Sans Terre, en partenariat avec la Commission de Justice et Paix du Rio Grande do Sul.* Cours sur la production agricole, l'élevage et la commercialisation de la production. Les cours touchent également l'organisation de la communauté en ce qui concerne les problèmes de santé et d'éducation.
- 1988** *Pérou, Madre de Dios : Ametra 2001, amélioration des conditions de vie des communautés natives de l'Amazonie péruvienne, notamment dans le domaine de la santé tout en conservant leur héritage culturel et leur milieu naturel.* Assurer la recherche et l'étude de la médecine traditionnelle des peuples indigènes. Edifier un centre ethno-biologique, permettant la propagation des études et des connaissances acquises.

- 1989** *Brésil, Rio de Janeiro* : Formation de responsables et de groupes d'action communautaire, en collaboration avec le CEDAC, Centre d'action communautaire. Les participants reçoivent une formation relative à la constitution et la formation des groupes, aux choix, à la production et à la commercialisation des produits.
- 1989** *Uruguay, Bella Unión* : Atelier de couture, tricot et tissage pour femmes, avec le Movimiento por la Tierra. Créer une nouvelle source d'emploi stable avec le financement de métiers à tisser, machines à tricoter, machines à coudre, des aiguilles et un stock de laine. Autofinancer le fonctionnement de la cuisine populaire pour enfants (Comedor para los niños).
- 1989** *Pérou, Lima* : Appuyer les associations populaires du quartier Hijos del Almirante Grau dans leurs démarches pour une meilleure éducation et santé, ainsi qu'une organisation communautaire plus efficace et autogérée. Partenariat avec CEPEI, Centro de Promoción y Educación Integral.

Les années 90

- 1990** *Népal, Gorkha* : Projet de développement rural, valorisation des productions locales et organisation des producteurs. Ce projet soutient 8 groupes villageois (village Panchayats) constitués en « cottage industry », et mène des activités dans différents domaines économiques : les plantes médicinales, qui constituent un secteur clé de l'économie locale et nationale, exportées à l'état brut vers l'Inde, pour la fabrication de médicaments traditionnels, ayurvédiques. Création d'une entreprise régionale pour la transformation de ces plantes médicinales.
- 1990** *Brésil, Pelotas, Rio Grande do Sul* : Construction d'un local d'élevage de lapins reproducteurs et d'une unité de tannerie pour améliorer les ressources propres à l'Instituto Espirita Lar de Jesus, IELJ, qui reçoit des enfants nécessiteux de Pelotas. Ce projet a connu des difficultés, l'unité de tannerie n'a jamais été installée. Le local d'élevage est maintenant utilisé comme salle de gymnastique, préau couvert et lieu de réunion.
- 1990-2005** *Brésil, Manaus* : Soutien à la Coordination des organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne, COIAB. La COIAB a été fondé en 1989 pour la conquête et le respect des droits des indiens dans les domaines culturels, économique et social. Elle assure également la représentation des indiens dans les instances où se prennent les décisions les concernant. Le MCI apporte un appui à l'institution même, sans que le financement soit affecté à un projet particulier.
- 1990** *Brésil, Rio de Janeiro* : Soutien aux activités de Centre d'Action Communautaire, CEDAC. Le CEDAC est une institution de formation pour les dirigeants populaires, les responsables et les membres d'organisations économiques populaires, les éducateurs et éducatrices en alphabétisation. Il collabore avec les collectivités publiques locales pour la promotion de l'emploi. Il a trois axes de travail : "Travail et citoyenneté", "Femmes et citoyenneté" et "Education et citoyenneté". Le MCI apporte un appui institutionnel.

- 1991-1995** *Brésil, Jaboticatubas, Minas Gerais* : Action de soutien pour l'hôpital de Jaboticatubas. L'appui doit permettre à l'hôpital de rester ouvert dans cette localité éloignée de Belo-Horizonte, capitale de l'Etat, et d'assurer les consultations pour les habitants de la municipalité.
- 1991** *Vietnam, district de Tien Lang* : Avec d'autres partenaires du Nord, le MCI, a participé au financement du développement d'élevages de crevettes d'une coopérative de la province de Haiphong.
- 1992-1995** *Vietnam, Doan Ket, Hoc Mon, Saigon* : Soutien à la coopérative de Doan Ket pour la diversification de ces activités dans les domaines de la filature, du tissage et de la confection. Mise en place d'un programme de formation pour les jeunes sans travail, souvent non scolarisés. Quatre-vingts jeunes seront formés par saison.
- 1992** *Brésil, Nova Aurora et Belford Roxo, Rio* : Appui aux écoles communautaires créées par les associations de quartier pour la scolarisation des enfants avec la collaboration du CEDAC.
- 1992** *Pérou, Puente Piedra, Lima* : Projet de surveillance et de récupération nutritionnelle avec la collaboration d'INASEC, Institut de Conseil et de Développement Communautaire. Créer un système permettant le contrôle et la récupération nutritionnelle afin de prévenir et d'identifier les cas de dénutrition dans les nouveaux villages du district.
- 1993** *Pérou, Caraz, province de Chavin de Huantar* : Cordillère blanche, projet d'appui aux initiatives locales du village de Paron. Construction de moulins hydrauliques avec la participation d'ADACIS et ADDUCIS. Plantation de Chakpas et autres plantes natives. Ce projet a impliqué toute la population ainsi que les écoliers.
- 1993** *Liban* : Projet d'alphabétisation. Promotion de formateurs, de moniteurs d'alphabétisation, mise en place d'unités d'alphabétisation, organisation de séminaires de recyclage pour une formation permanente, création et réalisation de dossiers pédagogiques. ALPHA, Association libanaise pour la Promotion et l'Alphabétisation, perçoit ses objectifs comme un facteur de paix et de sauvegarde de l'unité du pays. Formation de l'individu au sens de sa citoyenneté en vue d'en faire un acteur au sein de la société libanaise.
- 1993** *Brésil, Comar, Recife* : Réorganisation de la coopérative artisanale de Comar. Ce projet a longtemps été soutenu par le Mouvement Populaire des Familles, MPF.
- 1994** *Vietnam, commune de Bach Dang, district de Tien Lang* : Avec d'autres partenaires, le MCI a participé au financement du développement d'élevages de porcs.
- 1995** *Haïti, Cap Haïtien* : Envoi de livres pour la bibliothèque de la faculté des sciences et de l'éducation.

- 1997** *Brésil, Rio de Janeiro* : Projet "Vivre et apprendre", en partenariat avec le CEDAC. Appui scolaire et réalisation d'activités culturelles et sportives pour les enfants de plusieurs favelas de Rio. Le projet consiste essentiellement à former des éducatrices et éducateurs qui prennent en charge ces enfants. Ce projet a été poursuivi jusqu'en 2001. La suite est le projet "Vive la Vie".
- 1998-2005** *Argentine, Neuquén, contrefort est de la cordillère des Andes* : Pour pouvoir améliorer leur situation et sortir de la pauvreté, un groupe de producteurs-éleveurs de la région a créé en 1989 la coopérative "Quine Raquizam Ltda.". Au début, l'activité de la coopérative était essentiellement centrée sur la commercialisation de la laine de mouton et du poil de chèvre. Dès 1991, la FGC a appuyé cette coopérative, le suivi étant assuré par le MCI dès 1998. Diversification de la production, élevage de porcs, apiculture, exploitation rationnelle de la forêt et jardins potagers.
- 1997-2002** *Haïti, Port au Prince* : Le MCI soutient la DEFAP, service protestant de mission (Paris/Haïti), pour la formation en cours d'emploi d'une équipe de cadres de l'éducation selon la méthode de la recherche action. Cette méthode tient compte, le plus possible, de l'expérience professionnelle ou de l'expérience de vie déjà accumulée, valorise les acquis, stimule l'observation des réalités et renvoie, avec la formation en plus, vers ces réalités pour se situer comme acteur de transformation. Rédaction d'Histoires de Vie. Une dizaine de Haïtiens ont présenté leurs mémoires au collège coopératif de Paris. En 2001, formation de l'APRA, Association Protestante pour la Recherche Action, constituée de l'équipe des Haïtiens ayant suivi cette formation.
- 1999-09** *Colombie, Itaguï et Blanquizal, Antioquia, Medellín* : Projet d'éducation d'adultes en faveur des femmes d'Itaguï avec CLEBA, organisation pour l'éducation populaire de base des adultes. Les femmes, en particulier, connaissent une situation difficile car elles bénéficient peu de l'accès à des unités d'instruction. Une femme sur cinq est analphabète, alors que la moyenne du pays est d'une sur dix ; par ailleurs, une femme sur cinq a réellement terminé sa scolarité primaire. Beaucoup d'entre elles doivent, cependant, subvenir seules aux besoins de leur famille.

Les années 2000

- 2001** *Argentine, San Fransisco, Cordoba*, Centre de diagnostic, stimulation et réhabilitation intégrale. AKHENATON vise à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et adolescents à risque biopsychosocial. Cette institution s'occupe, en priorité, de la prévention et de l'évaluation multidisciplinaire qui permettent l'élaboration des projets personnalisés afin que l'enfant puisse utiliser ses capacités. Ce type de démarches permet de développer également des projets d'insertion à la vie productive.
- 2003-07** *Brésil, Rio de Janeiro* : Projet "Vive la Vie", en partenariat avec le Centre d'Action Communautaire, CEDAC. Apprendre la citoyenneté, appui scolaire et culturel auprès d'enfants et d'adolescents à Canal do Anil et à Jardim Gramacho.

- 2004-à ce jour** *Argentine, Province de Rio Negro, Patagonie* : Appui au *Consejo Asesor Indigena* (CAI) et a l'organisation ACCESOS pour la récupération des territoires traditionnels des communautés Mapuche dans le cadre de la loi leur accordant ce droit, obtenir les titres de propriété, sensibiliser le public et l'Etat, récupérer la mémoire historique et la culture Mapuche.
- 2004-2011** *Uruguay, Montevideo*: Projet « Apuesta Joven », en partenariat avec *Casa de la Mujer de La Unión*. Prévention des grossesses précoces et promotion de la citoyenneté chez les adolescentes des milieux défavorisés, renforcement du réseau local d'organisations sociales et de la santé, diffusion des acquis et sensibilisation des décideurs politiques.
- 2005 à ce jour** *Haïti, Grande Ravine, Acul* : Appui au projet PAIS (Programme d'Appui à l'Insertion Sociale), promotion de la participation citoyenne.
- 2007-2011** *Timor Oriental, Bacau* : Soutien aux activités du *Centre de Développement Communautaire (CDC)* et renforcement institutionnel. Le projet entend faciliter l'amélioration du niveau socio-économique des populations bénéficiaires par la formation visant à la création des services et des emplois (activités de forgeron, transformation alimentaire, culture de fruits et légumes, artisanat, couture).
- 2010-2012** *Argentine, Aire métropolitaine du Gran La Plata, Municipalités de la Plata, Berisso et Ensenada* : Appui à des initiatives communautaires pour un développement participatif - Renforcement d'une plateforme sociale et environnementale.
- 2012 à 2014** *Colombie, Medellin* : Education de base des adultes avec des communautés Emberas du Département d'Antioquia avec CLEBA, organisation pour l'éducation populaire de base des adultes.
- 2012-à ce jour** *Pérou, Amazonie péruvienne* : Mise en place d'un programme de surveillance territoriale et renforcement institutionnel de la fédération Kichwa du bassin Tigre Feconat.
- 2014 à ce jour** *Pérou, Amazonie péruvienne* : Soutien à la fédération autochtone Fecohrsa qui défend son territoire menacé par l'orpaillage illégal.
- 2014 à ce jour** *Colombie, Antioquia* : Education de base des adultes avec des communautés Emberas et Senu du Département d'Antioquia.
- 2016-à ce jour** *Argentine, Misiones* : Appuyer le peuple Mbyá-Guarani dans la revendication de ses droits, la récupération de ses territoires, ainsi que le renforcement de son organisation.
- 2017-à ce jour** *Brésil, Amazonas* : Renforcement de multiplicateurs interculturels Yanomami pour affronter des nouveaux défis découlant du contact avec la société régionale.

8.3 Principales activités récentes d'information en Suisse

- **En 2015 et 2016, partenariat entre le MCI et le Musée d'Ethnographie de Genève.** En 2016, Le MEG (Musée d'Ethnographie de Genève) a présenté une exposition temporaire sur l'Amazonie et de ses peuples indigènes intitulée, « Amazonie, le chamane et la pensée de la forêt ». Cette exposition a ouvert ses portes en mai 2016 et a été présentée jusqu'en janvier 2017. Elle a eu pas mal de succès, en 2016, plus de 77'000 visites ont ainsi été comptabilisées. Dans le cadre de cette exposition, un partenariat a été mis sur pied entre le MEG et le MCI pour réaliser deux activités : la création d'une installation digitale pour visualiser les impacts de l'extraction des ressources naturelles en Amazonie péruvienne et l'élaboration de portraits filmés en collaboration avec la Coordination des Organisations Indigènes d'Amazonie Brésilienne - COIAB.
- **Entre 2012 et 2016, le MCI a encouragé et a participé à la publication d'articles dans la presse genevoise et sur des blogs journalistiques dont voici quelques exemples :**
 - Vague d'attaques contre les indigènes, Le Courrier, 10.04.17, http://www.mcifgc.ch/mci/wp-content/uploads/2017/04/Le-Courrier-10_04_2017-Attaques-contre-les-indigenes.png
 - Pollution de l'Amazonie péruvienne : accord entre les organisations indigènes et le gouvernement, Le blog de Bernard Comoli – Tribune de Genève, 01.03.17, <http://bcomoli.blog.tdg.ch/archive/2017/03/01/pollution-de-l-amazonie-peruvienne-accord-entre-les-organisa-282437.html>
 - Genève, l'esprit solidaire, Tribune de Genève, 15.09.16, http://www.mcifgc.ch/mci/wp-content/uploads/2016/09/fgc_tg_2016-09-15.pdf
 - MEG : L'Amazonie sans la chaleur ni l'humidité ! Le blog de Bernard Comoli – Tribune de Genève, 20.05.16, <http://bcomoli.blog.tdg.ch/archive/2016/05/20/meg-l-amazonie-sans-la-chaleur-ni-l-humidite-276303.html>
 - Encart dans le Journal « LE COURRIER », Le Courrier, 06.04.13, http://www.mcifgc.ch/mci/wp-content/uploads/2016/06/13_06_04_tire_part_lecourrier.pdf
 - Economie solidaire versus capitalisme, Le Courrier, 27.10.12, https://www.lecourrier.ch/102887/economie_solidaire_versus_capitalisme
 - La schizophrénie des politiques publiques d'aide au développement, Le Courrier, 14.04.12, https://www.lecourrier.ch/la_schizophrénie_des_politiques_publiques_d_aide_a
- **En 2014 et 2016, information dans des établissements scolaires à Genève.** En 2015, le MCI, par l'intermédiaire de son chargé de projet en Amazonie péruvienne est intervenu dans 15 classes du secondaire et a élaboré une séquence didactique sur le thème des enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles en Amazonie. Son but est de sensibiliser des étudiants d'établissements scolaires suisses aux enjeux sociaux environnementaux liés à l'extraction des ressources naturelles en Amazonie.
- **En 2012, à l'occasion de la commémoration de son 50^{ème} anniversaire** plusieurs activités ont été organisées :
 - Trois débats publics ont eu lieu. Le premier sur l'ONU, un deuxième sur les modes de coopération de la Suisse et de Genève et un troisième sur l'actualité de la conférence de Bandung de 1955.
 - En octobre 2012, le MCI a invité ses partenaires à Genève pour un séminaire d'une semaine. Les participants ont travaillé dans trois ateliers. Ils ont aussi eu à mettre au point une « Déclaration », une sorte de « Feuille de route » pour les années à venir.
 - En octobre 2012, Le MCI a organisé une exposition sur Haïti à la Chapelle des Arts à Genève intitulée Haïti « de rêves et de réelle ».

- En mars 2013, le MCI a publié un film intitulé « Un nouvel avenir pour la coopération » qui revient sur les activités de l'association et les questions qu'elle s'est posées à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire. Ce film est disponible publiquement sur Youtube voir : <https://www.youtube.com/watch?v=3j-APjVkkIM&t=11s>
- En novembre 2013, le MCI publie quatre cahiers de capitalisations intitulés « Un nouvel avenir pour la coopération ». Le cahier 1 revient sur l'histoire du MCI, le cahier 2 sur des projets soutenus en lien avec la thématique des peuples autochtones, le cahier 3 sur des projets soutenus en lien avec la thématique de la formation, le cahier 4 sur des projets soutenus en lien avec la thématique de l'économie solidaire. Ces cahiers sont disponibles en ligne sur le site du MCI.
- **Collaborations outre-frontières** : avec le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), de France, et d'autres réseaux, en particulier dans les mouvements du monde du travail et ceux de coopératives.
- **Partenariats pour des actions dans le Sud** avec Terre des Hommes-Suisse pour le soutien de la COIAB au Brésil, avec Développement et Civilisations – Lebret-IrfeD (DCLI) et l'Association de Solidarité Timor Oriental (ASTO), Paris, pour le Timor, partenariat avec E-changer, Déclaration de Berne, pour des actions spécifiques en Suisse.
- **Collaboration** avec la Commission Tiers-Monde de l'Église Catholique (COTMEC), le festival « Filmar en América Latina ».
- **Participation à diverses plateformes** (Brésil, Colombie, Haïti), au Salon du Livre.
- **Participation et/ou appui à des campagnes** : création d'un label attestant le respect des Clauses Sociales, des cartes postales « Let's go fair, vers des chaussures produites dans la dignité », contre les mines antipersonnel, « Clean Clothes », de soutien au journal « Le Courrier », contre l'évasion fiscale, pétition « 0,7% - ensemble contre la pauvreté ».
- **En 2006**, organisation de l'exposition « Itinéraires clandestins » à la bibliothèque municipale de Saint-Jean et de deux débats : « Les médias et la migration » et « Asile – Immigration et les sans-papiers ». Cette manifestation, organisée en collaboration avec le SIT et l'appui de la Ville de Genève, entraine dans le cadre de la campagne sur la votation fédérale du 24 septembre 2006, relative au droit d'asile et à la loi sur les étrangers.
- **Membre d'APRES** – Chambre de l'économie sociale et solidaire - APRES depuis sa création en 2004, le MCI a adhéré à la Charte de l'économie sociale et solidaire en 2005. Le MCI a eu l'occasion de présenter des partenaires à APRES et d'organiser des rencontres.
- **En 2002** (FGC 02-34), le MCI a célébré son 40^{ème} anniversaire. Au mois de novembre, une manifestation a été organisée avec des débats sur les thèmes « Quelle coopération pour quel développement ? Quel partenariat pour quel développement ? La parole au Sud ». Une exposition sur l'histoire et les actions menées par l'association, en parallèle chronologique avec des événements de l'époque, a été préparée pour l'occasion. Nos partenaires du Sud ont été invités à y participer et des échanges ont eu lieu avec la FGC et des bailleurs de fonds. Une brochure a été publiée présentant les exposés de nos partenaires et d'autres articles.
- **En 1997** (FGC 97-16), exposition de photos de Sebastião Salgado « Les Sans Terre du Brésil » et réalisation d'un débat public sur les violences exercées à l'endroit des sans terre à Eldorado dos Carajás en 1996.

Activité réalisée en collaboration avec le Syndicat Interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT) et Terre des Hommes-Suisse (TdH). Par la suite, l'exposition a été reprise par TdH pour la présenter dans toute la Suisse Romande.

- **En 1992-1993** (FGC 93-13), le lancement et le suivi en Suisse d'une action en appui de la « Campagne nationale en faveur de la démarcation des territoires indigènes » organisé par la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie brésilienne (COIAB). Le MCI a aussi promu la collaboration d'autres associations suisses et européennes et participé activement au Comité de cette campagne d'information et de récolte de signatures adressées au gouvernement brésilien.